



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU JURA

EDITION 2013

LE JURA

AU CŒUR DE L'AGRICULTURE JURASSIENNE



SOMMAIRE

UNE AGRICULTURE DE TERROIRS ET DE PRODUITS DE QUALITE

PORTRAIT DE L'AGRICULTURE JURASSIENNE	5
L'AGRICULTEUR JURASSIEN	5
• L'effectif	7
• L'âge des exploitants agricoles	9
• La formation	9
L'EXPLOITATION AGRICOLE	9
• Typologie des exploitations	9
• Statut des exploitations	13
• Mode de faire valoir des exploitations (moyennes et grandes)	14
• Surface agricole utilisée dans le Jura (la SAU)	18
• Taille des exploitations	18
LES PRODUCTIONS JURASSIENNES	18
• Les élevages	18
• La production laitière	20
• Les cultures	22
• la vigne et la viticulture	24
LES LABELS DE QUALITE	26
• L'Appellation d'Origine Protégée	26
L'AGRICULTURE BIO	29
LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITE	31
LES IAA	32
• Les industries agro alimentaires du Jura	32
LES INSTALLATIONS EN AGRICULTURE	34
L'AGRICULTURE ACTRICE DE L'ENVIRONNEMENT	36
GLOSSAIRE	40

UNE AGRICULTURE DE TERROIRS ET DE PRODUITS DE QUALITE



© Montbéliarde à Boissia, 2011, FI NERET

Le Jura, département avant tout d'élevage de qualité et de spécificités fromagères a su s'adapter au fil du temps aux évolutions, aux contraintes et tirer partie de ses atouts.

Lorsque vous parcourez le Jura, le paysage parle mieux que tout long discours, une promenade dans les villages jurassiens rend compte très rapidement de la présence de l'élevage et de son importance (développement, valorisation des fruitières) dans les territoires.

Le Jura, depuis toujours, est un département agricole à vocation laitière dominante. En effet en 2010, on compte plus de 45% des exploitations (moyennes et grandes) dont l'orientation technico-économique et technique (OTEX) est axée bovins-lait.

La transformation du lait dans le département repose depuis le XIII^{ème} siècle sur l'association des éleveurs en « fruitière » et s'inscrit dans une histoire traditionnelle régionale comme un modèle de coopération authentiquement paysanne.

« A l'origine, produisant individuellement trop de lait en été pour la consommation et la vente, mais trop peu pour la fabrication d'un fromage de garde, les éleveurs comtois ont conçu un système de prêts réciproques de lait afin de pouvoir bénéficier, chacun leur tour, du fruit de leur travail » (Benjamin Kohler).

L'agriculture jurassienne a su composer avec les contraintes -géographiques, géologiques et climatiques du département et les atouts des territoires-, ses hommes et leurs compétences, les formes de coopération, le terroir,...

L'élevage et le développement des fruitières se sont plutôt organisés en priorité en zone de montagne et sur les hauts plateaux, la viticulture sur les plateaux inférieurs et les reculées, la polyculture-élevage dans les zones de plateau intermédiaire et la plaine, et les grandes cultures, en zone de plaine.

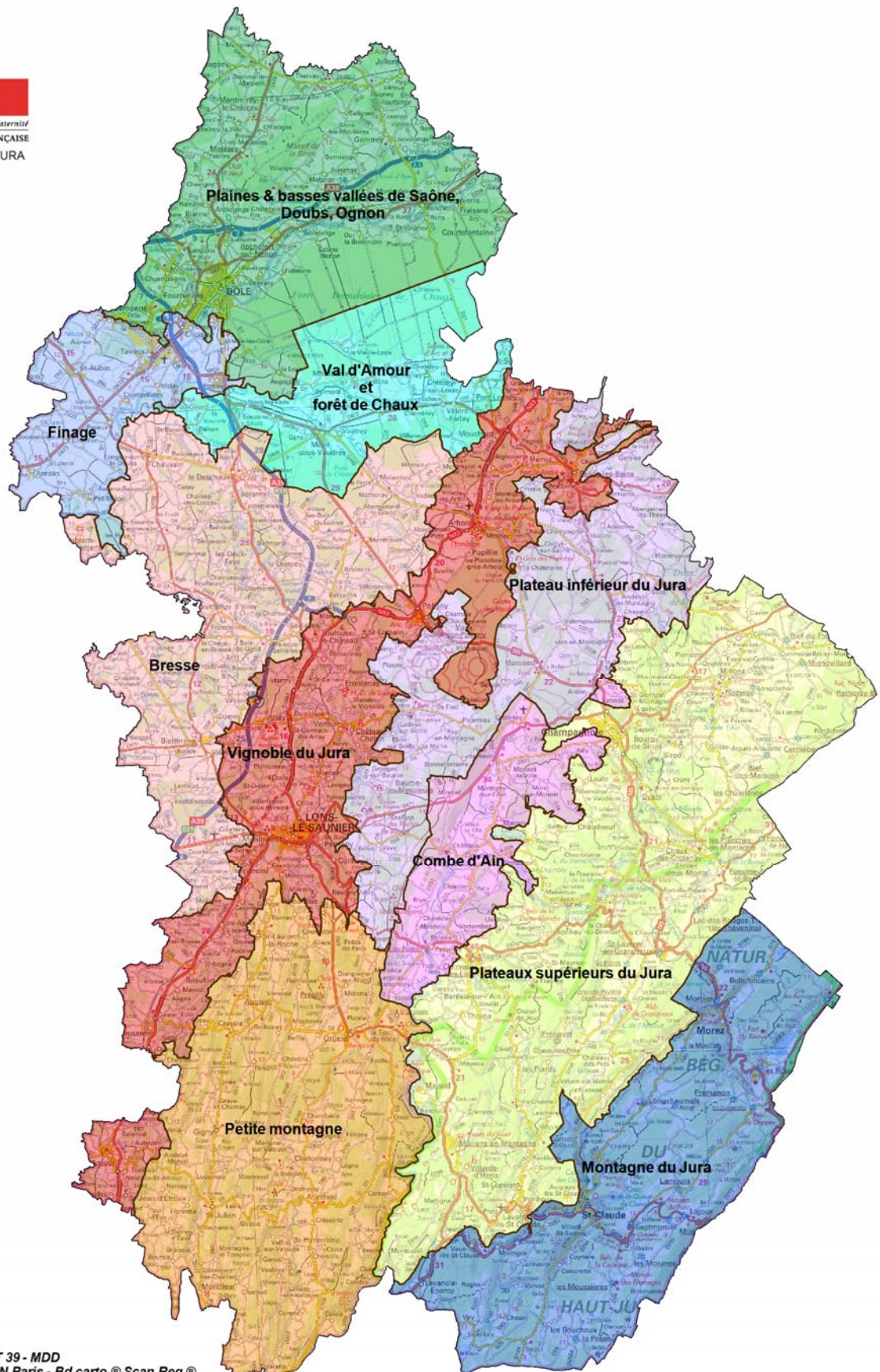
En 1946, l'INSEE et AGRESTE définissaient de petites régions agricoles dans chaque département. Celles qui concernent le Jura caractérisent les territoires de même vocation agricole dominante et homogène et définissent particulièrement la diversité agricole qui s'est adaptée à la géographie des territoires et à leurs contraintes et atouts.

10 petites régions agricoles composent ainsi le Jura agricole.



© ferme pays de Salins, 2011, JL GOMEZ

Les petites régions agricoles



Conception : DDT 39 - MDD
Sources : © IGN Paris - Bd carto © Scan Reg ©
Reproduction interdite
Date : 03 septembre 2013

PORTRAIT DE L'AGRICULTURE JURASSIENNE

Depuis 1978 est appliquée au niveau européen une classification (typologie) des exploitations agricoles dont le but est de les répartir selon leur spécialisation et leur dimension économique. Le recensement agricole, comme la plupart des enquêtes menées auprès des exploitations prennent la PBS (production brute standard) comme dénominateur commun entre toutes les productions des exploitations et permet ainsi de définir un potentiel de production de l'exploitation, et de les hiérarchiser entre elles.

Ainsi trois typologies sont définies :

- PBS <25 000 € : petites exploitations
- PBS >25 000 € à <100 000 € : moyennes exploitations
- PBS >100 000 € : grandes exploitations.

19.83% seulement des petites exploitations peuvent être considérées comme des exploitations professionnelles, au même titre que les moyennes et grandes (32.28 % sont en double activité, et le reste correspond à des structures portées par des retraités ou autres inactifs).

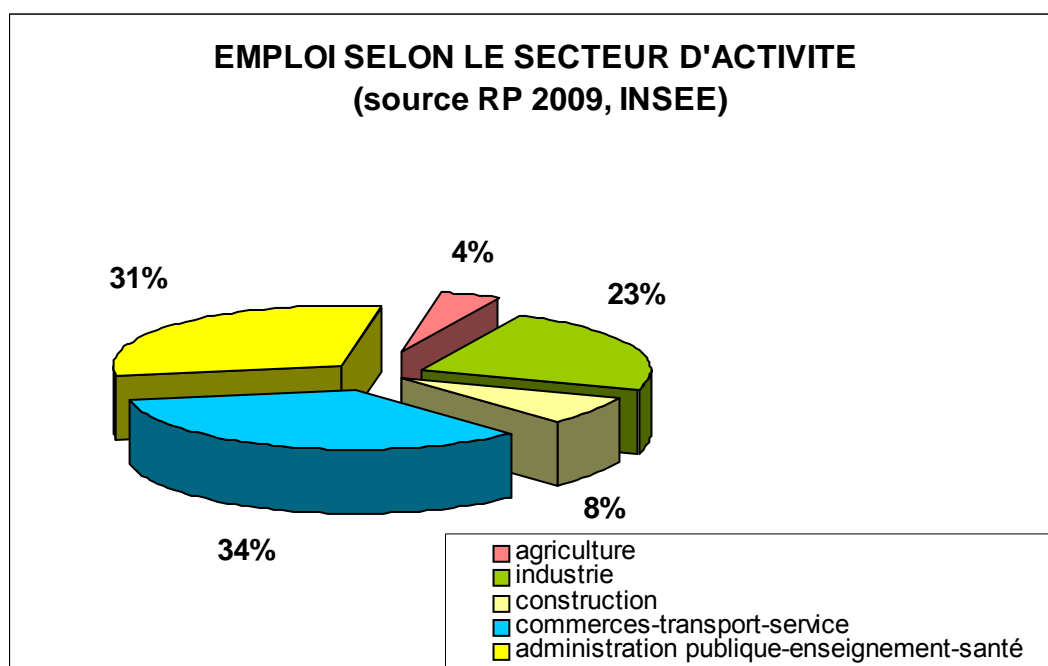
L'AGRICULTEUR JURASSIEN

L'effectif

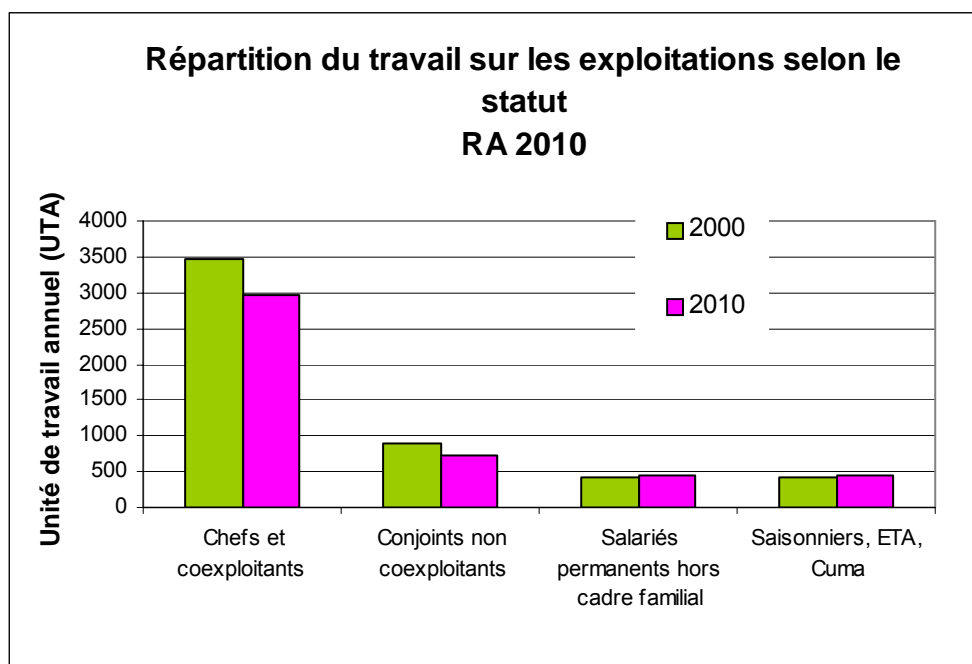
En 2010, date du dernier recensement agricole, le nombre des chefs d'exploitants et coexploitants est de 4 051 (toutes exploitations confondues) sur le Jura. Comme pour la France (21%), ce nombre a diminué en 10 ans, de 21,81% pour le Jura.

En parallèle à cela, 2 170 personnes travaillent avec ces exploitants sur les fermes jurassiennes, en tant que conjoint non coexploitant, salarié, ou actifs familiaux.

Les emplois de l'agriculture représentent **4%** de l'ensemble des emplois du département.



L'AGRICULTEUR JURASSIEN



1 300 de ces exploitants sont installés sur de petites unités détenant une production brute standard (PBS) de moins de 25 000 €, en majorité ce sont souvent des doubles actifs ou des retraités. Le poids de leur travail représente l'équivalent de 400 emplois à temps complet ou UTA (unité de travail annuel).

A l'opposé, 2 750 exploitants travaillent sur les moyennes et grandes exploitations et fournissent quant à eux 2 555 UTA.

En terme de travail, chaque exploitation (moyenne et grande) nécessite 1,4 UTA en moyenne pour fonctionner.

L'agriculture jurassienne n'échappe pas à la tradition française, 82% du travail sur les exploitations est assuré par les exploitants et leur famille, même si cette part tend à diminuer, elle reste néanmoins encore importante.

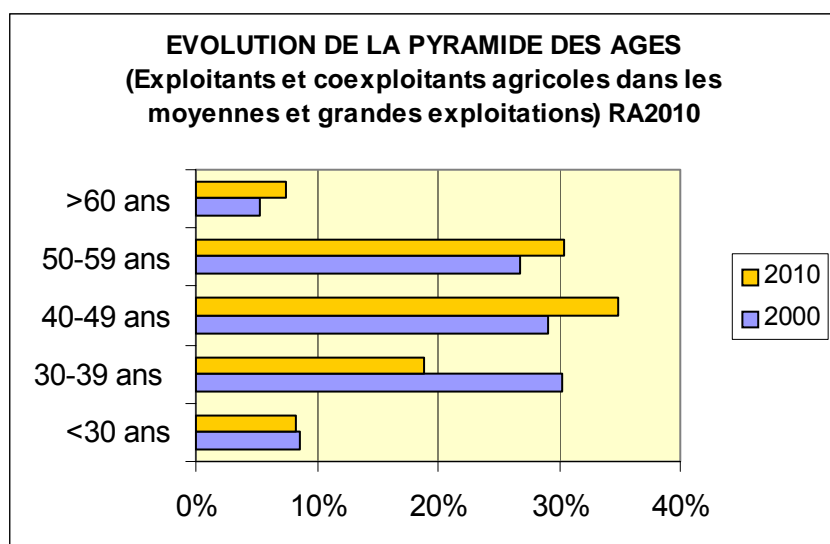
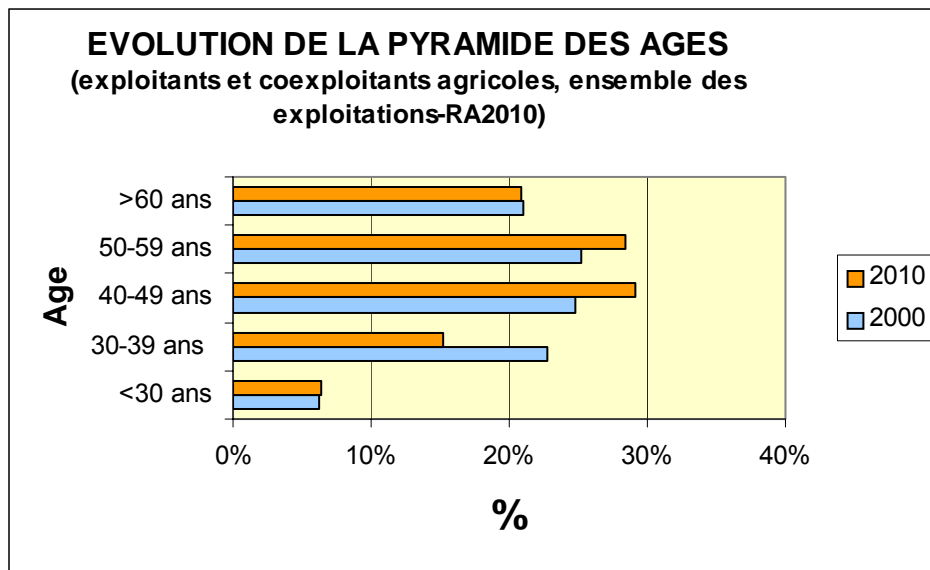
La part des salariés agricoles, quant à elle, tend à augmenter en 10 ans (100 salariés supplémentaires, pour 12,29 % de plus dans la part du travail fourni).

Ces 10 ans ont été également propices à des faits marquants au sein de ces exploitations, puisque les épouses ont gagné un statut de co-exploitant au sein des nouvelles formes sociétaires. La plupart du temps, elles travaillaient sur l'exploitation sans statut (en 2000, 83,94 % des exploitants étaient des hommes, contre 81,31% en 2010).

Les femmes chefs d'exploitation représentent 18,71% en 2010 contre 16,06 % en 2000.

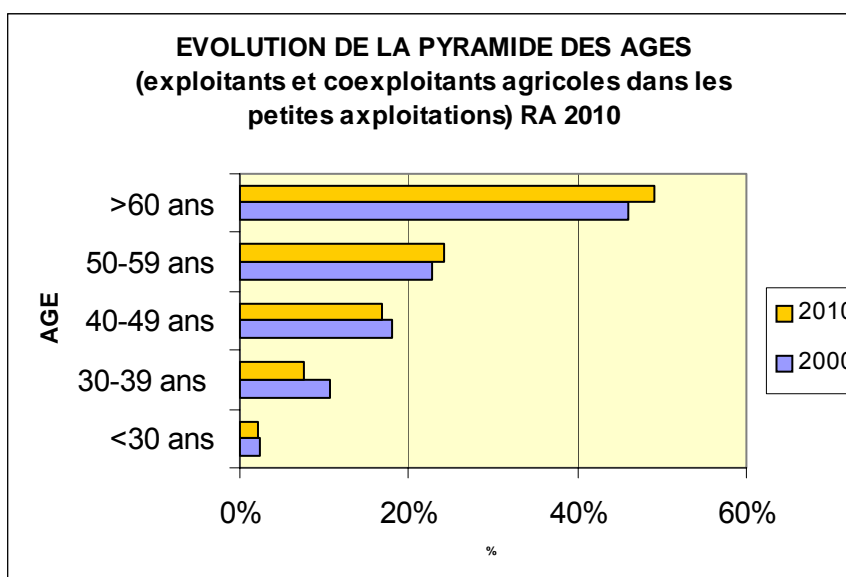
L'âge des exploitants agricoles

La population des exploitants agricoles du Jura vieillit. La part des exploitants de 50 ans et plus passe de 46% en 2000 à plus 49% en 2010, tandis que les moins de 40 ans, qui représentaient 28,91% de l'ensemble en 2000, ne représentent plus que 21,6%.



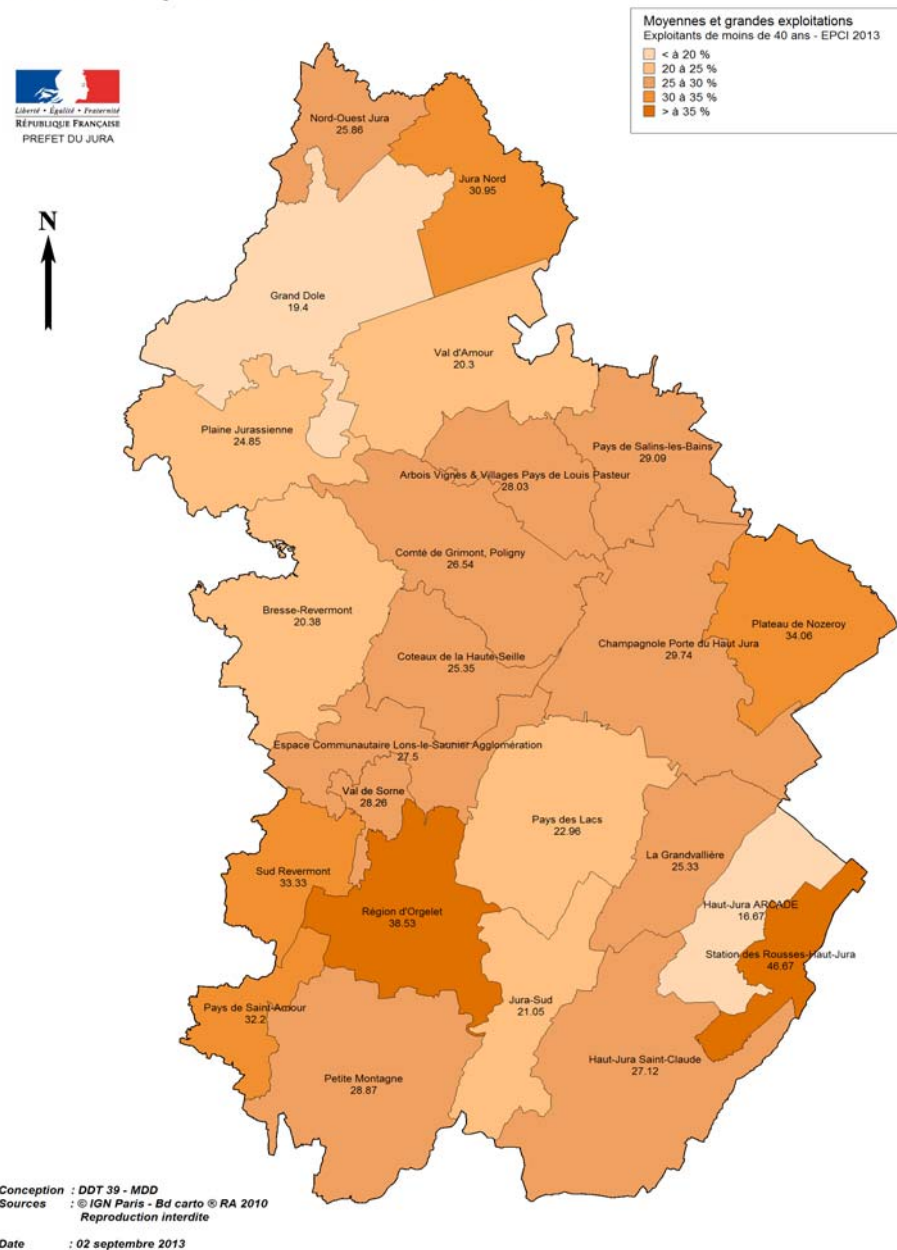
Ce phénomène est semble-t-il moins marqué dans les exploitations moyennes et grandes. 38% de leurs exploitants ont 50 ans et plus et 27% ont moins de 40 ans. En France, les moins de 40 ans représentent 19% des exploitants.

Par contre, l'âge des chefs d'exploitation est beaucoup plus élevé dans les petites exploitations, la pyramide des âges se décale fortement vers les plus de 50 ans, ce qui montre un vieillissement très net de la population pour ces exploitations (ceci s'expliquant par la proportion de retraités au sein de ces petites exploitations), alors que sur les moyennes et grandes, les chefs d'exploitations se répartissent plus dans les tranches d'âges, avec une majorité entre 40-59 ans.



L'AGRICULTEUR JURASSIEN

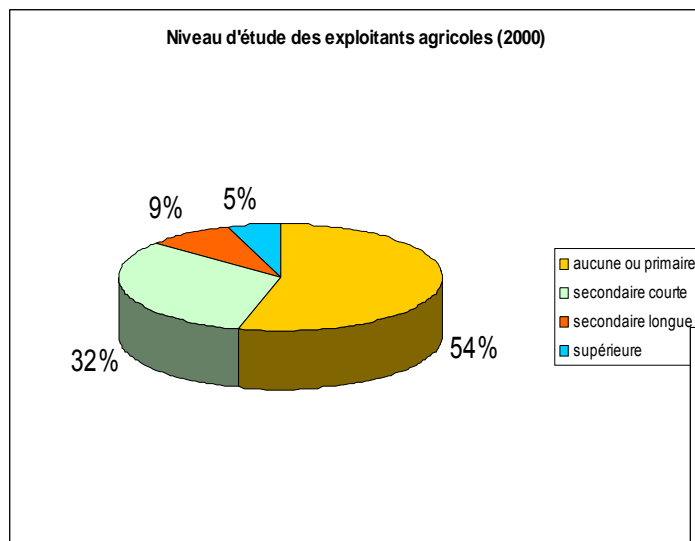
Part des exploitants de moins de 40 ans.



Tous les territoires jurassiens ne subissent pas la même évolution. Certains secteurs (Plaine jurassienne, Val d'Amour, Bresse-Revermont, Pays des Lacs et Jura-Sud, Haut-Jura Arcade et Grand Dole. comptent moins de 25% d'exploitants de moins de 40 ans. Il s'agira pour ces territoires de prendre en compte les problématiques à venir en terme de succession, installation, entretien et gestion des espaces,....

D'autres secteurs comme les plateaux de Nozeroy, les Planches, Orgelet, Sud Revermont, Pays de St-Amour, Station des Rousses, Jura-Nord comptent plus de 30% de jeunes agriculteurs.

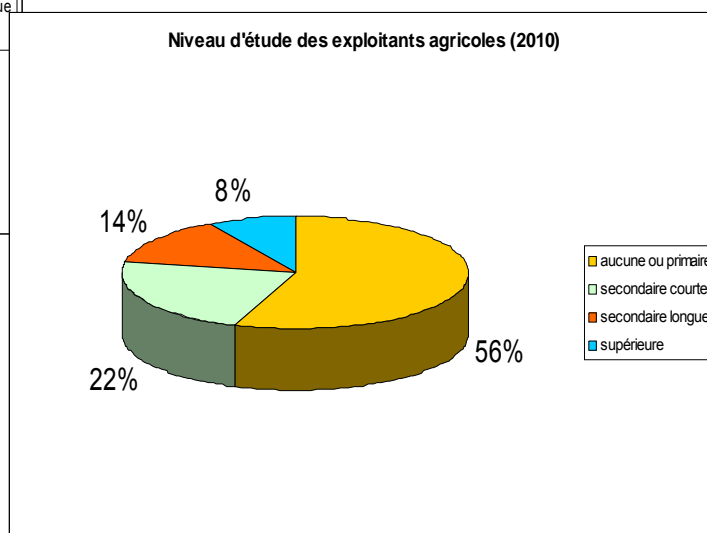
Il s'agit pour le département du Jura d'un enjeu fort pour l'avenir, maintenir des exploitations sur l'ensemble des territoires, anticiper les départs, les cessations d'activités, et garantir les installations des jeunes.



La formation

Le niveau d'étude des exploitants dans l'enseignement général et technique en 2010 est plus élevé qu'en 2000. Ils sont mieux formés pour exercer une activité agricole, 53% ont reçu une formation agricole (secondaire et supérieure) en 2010 contre 37% en 2000.

Les exploitants des grandes et moyennes exploitations sont plus nombreux à être formés dans le secondaire et le supérieur que ceux des petites exploitations, et cette tendance se confirme entre 2000 et 2010.

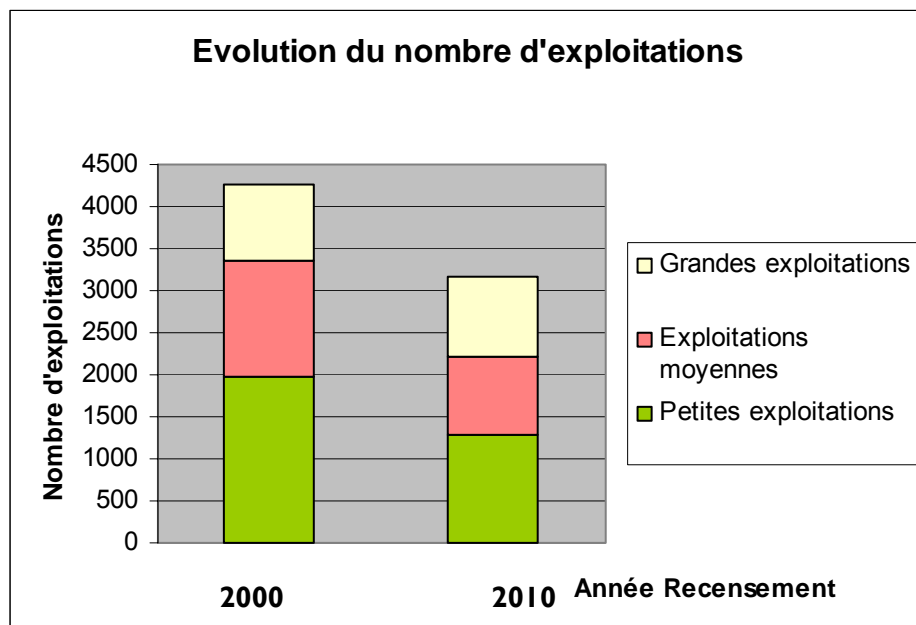


L'EXPLOITATION AGRICOLE

Typologie des exploitations

En 2010, le Jura compte 3 155 exploitations (toutes tailles confondues -1 874 pour les moyennes et grandes). Le nombre d'exploitants a diminué en partie par la disparition en 10 ans de 1 161 exploitations individuelles, ce qui correspond presque à la diminution du nombre total des exploitations (-1 120). Ce sont surtout des petites et moyennes exploitations qui disparaissent ($\frac{1}{3}$ en moins).

En parallèle, l'effectif des grandes exploitations s'accroît, pour passer de 21% à 30% sur les 10 ans.

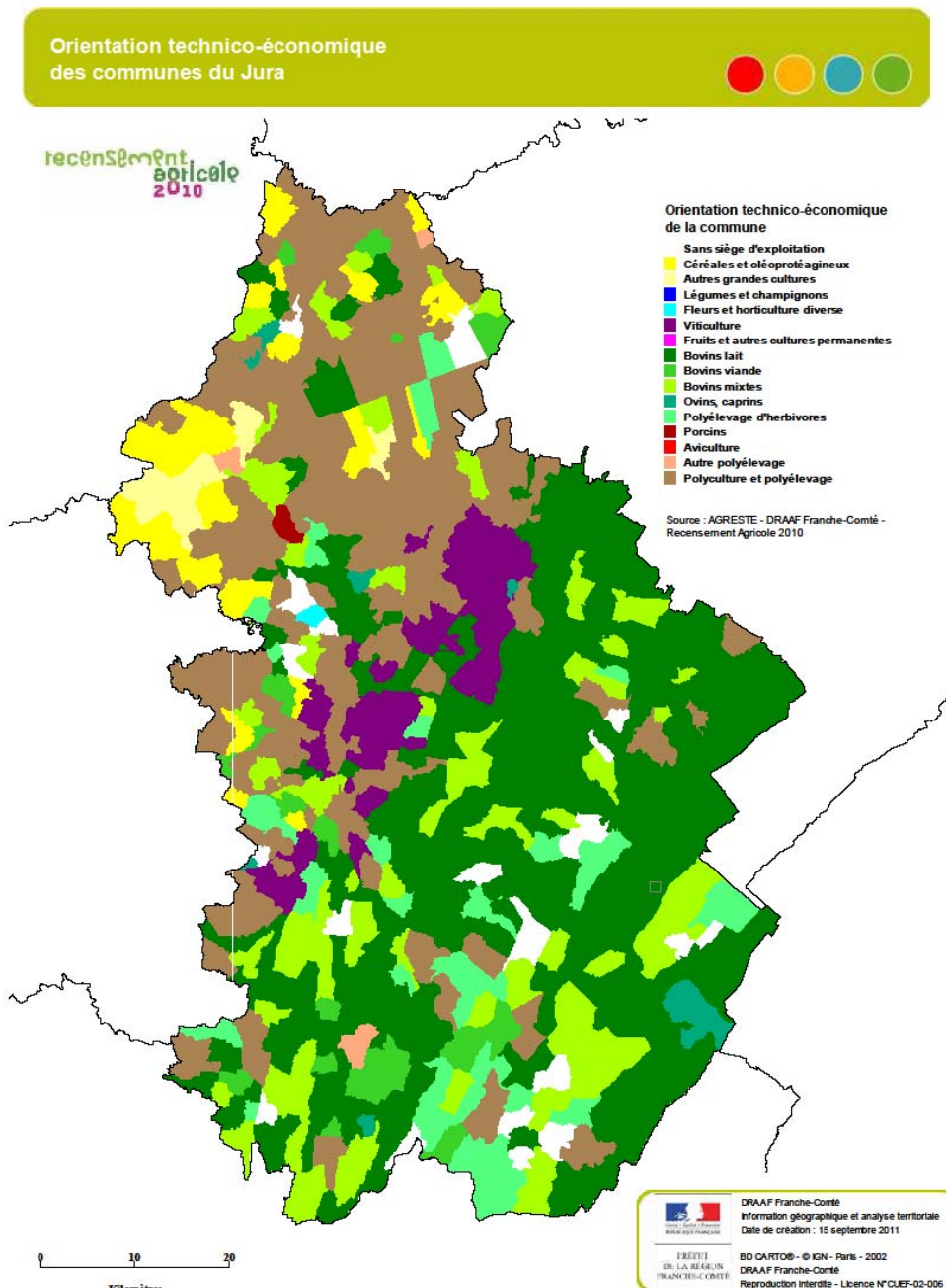


L'EXPLOITATION AGRICOLE

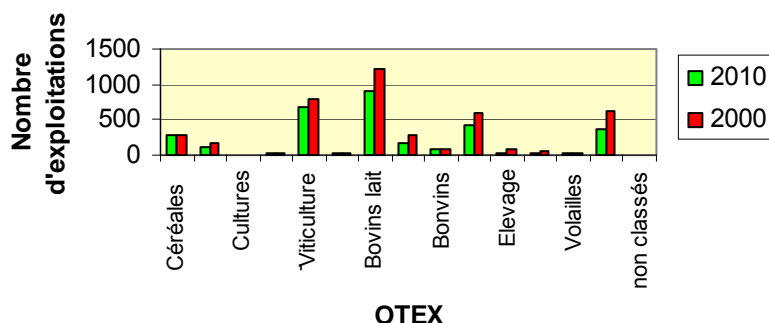
Les orientations technico-économiques des exploitations permettent d'avoir une image plus précise des productions dominantes sur le territoire communal.

Le Jura ainsi se distingue par trois grandes tendances :

- la zone viticole qui s'étire du sud de Lons, jusqu'à Salins, en bordure du premier plateau jurassien, créant ainsi une limite entre
- la zone orientée polyculture élevage sur la plaine et la Bresse, avec la zone plus spécifiquement céréalière de la plaine du Finage (N.O)
- et la zone des plateaux et de la montagne du Jura, où l'élevage principalement laitier prédomine (S.E).



Orientations technico-économiques des exploitations (2000-2010- ensemble des exploitations)



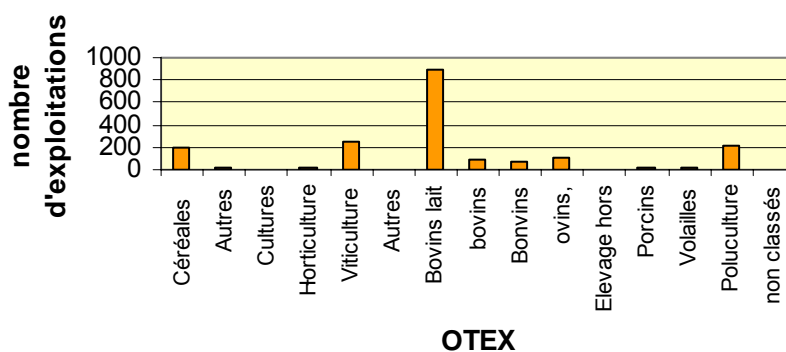
Le Jura est représentatif d'un département d'élevage, il compte pas moins de 2 037 exploitations sur 3 155, (77,3%) avec une prédominance pour l'élevage bovins laitiers.

La viticulture tient une place non négligeable avec 671 exploitations (21,27%). Quant aux exploitations de grandes cultures, elles sont au nombre de 401 dont 362 sont orientées en polyculture-élevage.

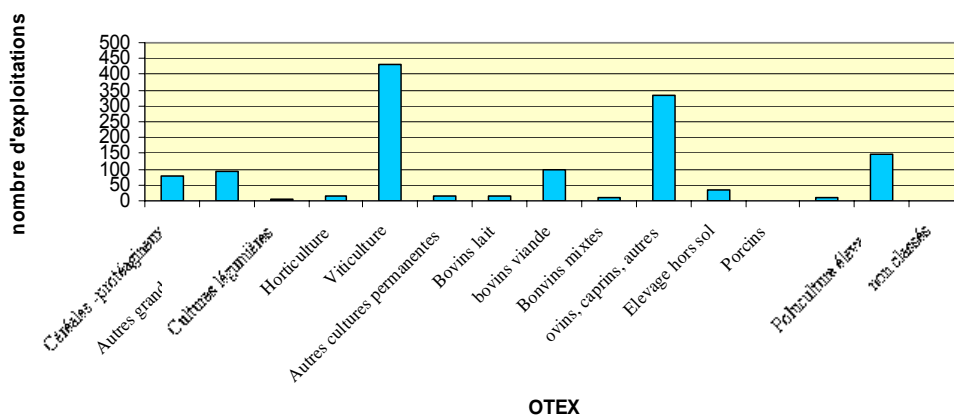
Les moyennes et grandes exploitations sont orientées majoritairement en « bovins lait » sur le Jura, suivent ensuite la polyculture élevage, les productions céréalières, et la viticulture.

Quant aux petites exploitations, elles sont majoritairement concentrées en viticulture, ovins-caprins, et polyculture-élevage.

Orientation technico-économique (moyennes et grandes exploitations RA 2010)



Orientation technico-économique (petites exploitations RA 2010)



Mais en ne prenant en compte que la part des petites exploitations professionnelles, (hors retraités, autres inactifs) on constate que

- 17.54% sont grandes cultures
- 3% en viticulture
- 45.9% en bovins
- 19.2% en ovins-caprins
- 17.12% en polyculture-élevage.

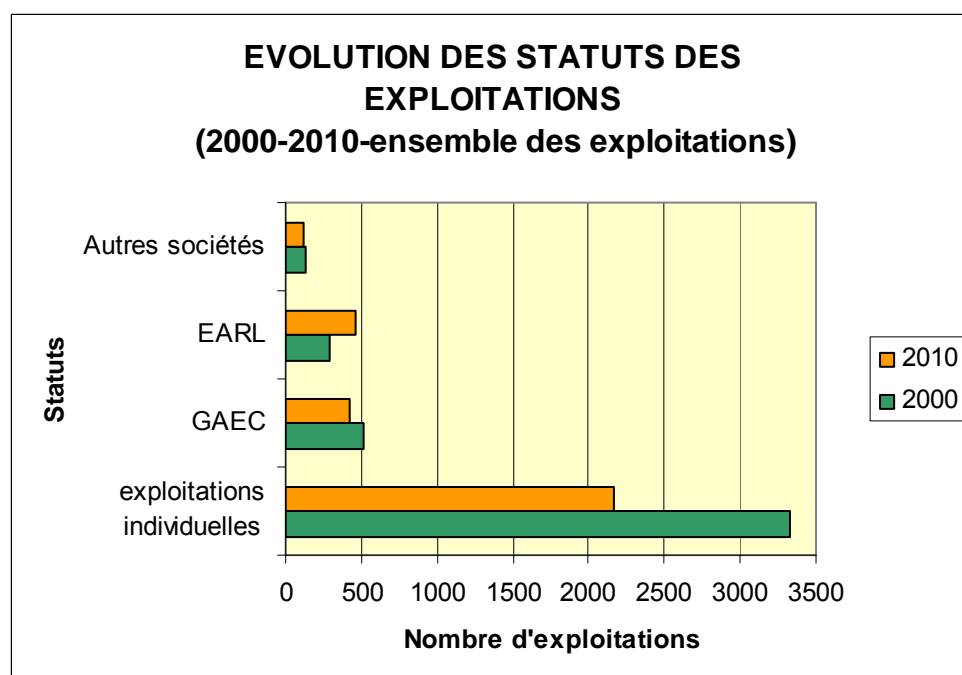
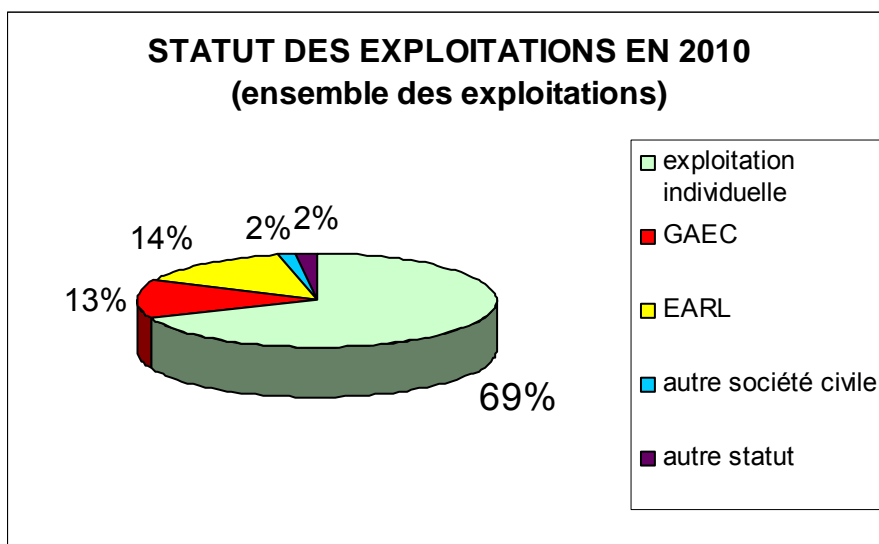
L'EXPLOITATION AGRICOLE

Statut des exploitations

Les exploitations individuelles sont encore les plus nombreuses.

Alors qu'elles représentent 69% de l'ensemble des exploitations, 50% des moyennes et grandes exploitations sont encore individuelles, bien que les formes sociétaires continuent leur progression.

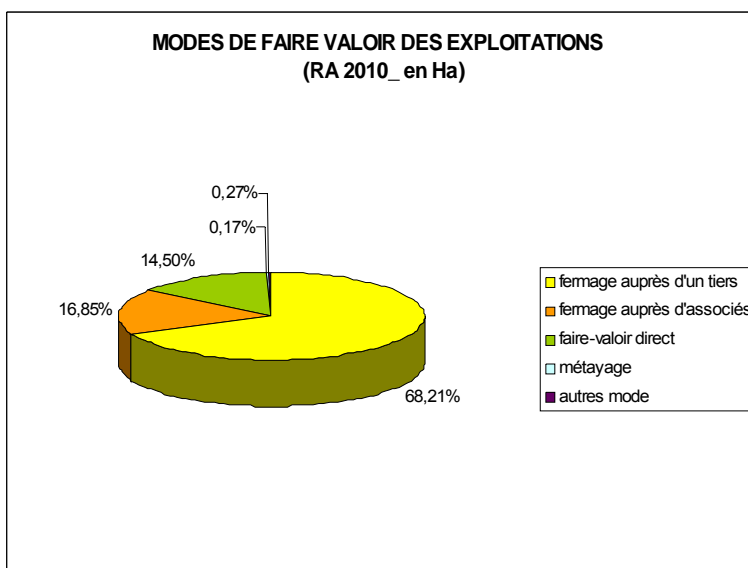
GAEC et EARL réunis au nombre de 876, représentent 27,77% des exploitations en 2010, contre seulement 18,92% en 2000. La forme juridique EARL est la seule dont le nombre des exploitations s'est accru, du fait qu'elle permet surtout de créer une société entre époux et d'apporter un vrai statut aux conjoints et plus protecteur que le statut d'exploitant individuel.



Mode de faire-valoir des exploitations (moyennes et grandes)

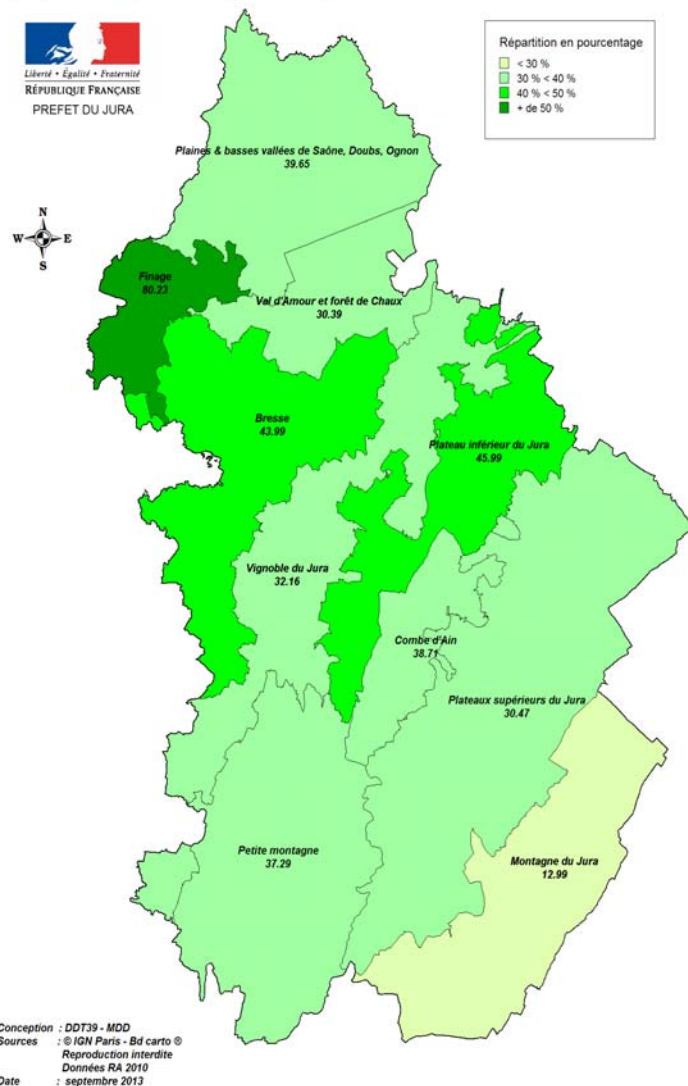
On parle de mode de faire-valoir direct lorsque l'exploitant agricole exploite une terre dont il est propriétaire. À l'inverse, lorsqu'on parle de faire-valoir indirect, il s'agit de fermage, ou de métayage.

Le fermage reste encore le mode le plus utilisé en agriculture dans la Jura, avec 68,21 % auprès d'un tiers, seulement 14,5% des exploitants sont en faire-valoir direct. Le fermage de par le bail rural est en l'état actuel du droit plus favorable au locataire. Néanmoins ce n'est pas sans



risque en cas de reprise, transmission par exemple, voire de succession du propriétaire.

Part de SAU par rapport à la superficie totale des petites régions agricoles. (moyennes et grandes exploitations)



Surface agricole utilisée dans le Jura (la SAU)

En 2010, on compte une SAU départementale de 208 970 ha, dont 188 346 ha de surface utilisée par les exploitations agricoles (contre 189 200 ha en 2000).

La SAU est très hétérogène selon les petites régions agricoles, elle représente plus de 50 % du territoire dans la plaine du finage, contre moins de 30% dans les montagnes du Jura, où la forêt est très présente.

Les petites exploitations participent à l'utilisation de 9 749 ha de cette SAU, contre 58 789 ha pour les moyennes et 119 808 ha pour les grandes.

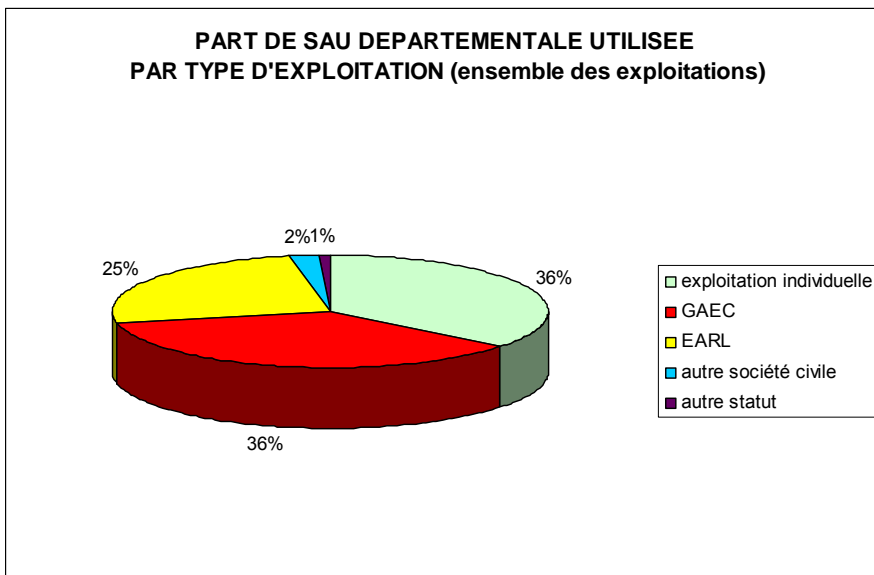
Parmi les petites, elles sont 1 141 à moins de 20 ha.

L'EXPLOITATION AGRICOLE

Taille des exploitations

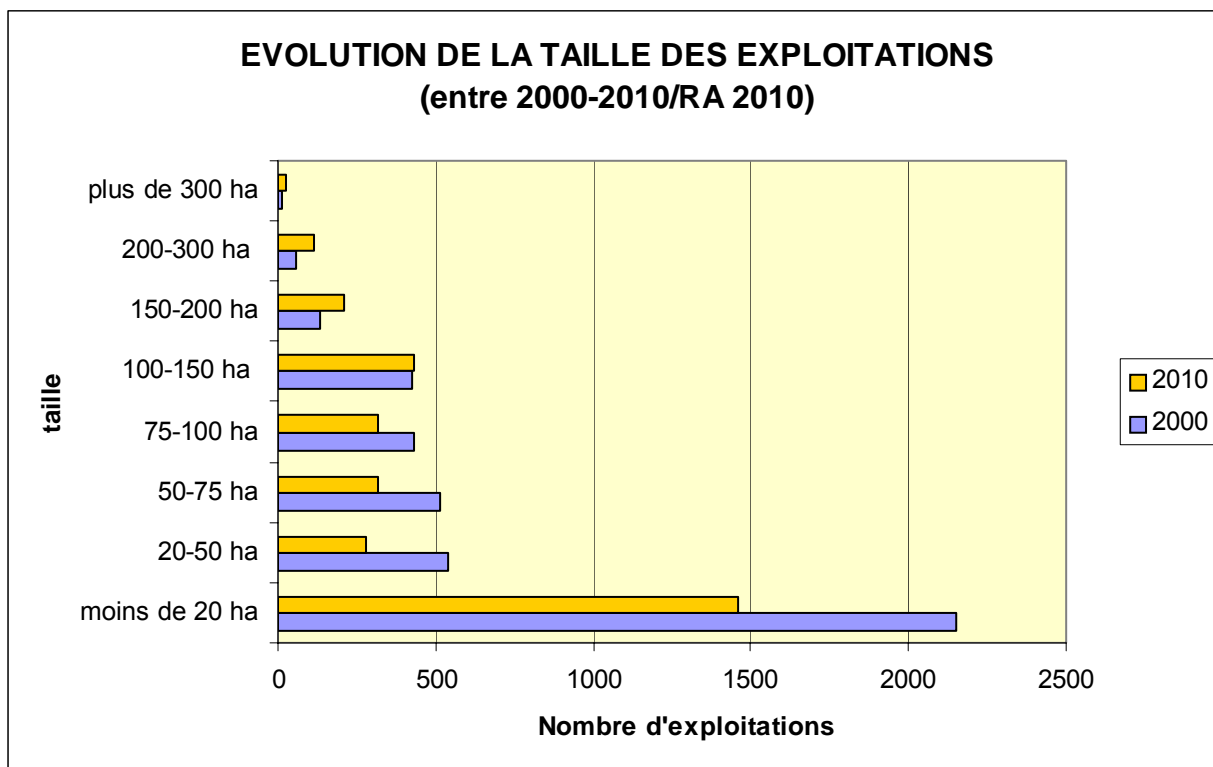
Le potentiel de production agricole se concentre principalement dans les grandes exploitations puisqu'elles mettaient en valeur 51% de la SAU (surface agricole utilisée) en 2000 pour 63% en 2010.

La SAU moyenne de l'ensemble des exploitations dans le Jura passe de 44 à 60 ha (55 ha en 2000 à 80 ha en 2010 en France), 77 ha en 2000 pour les moyennes et grandes exploitations, 95 ha en 2010.

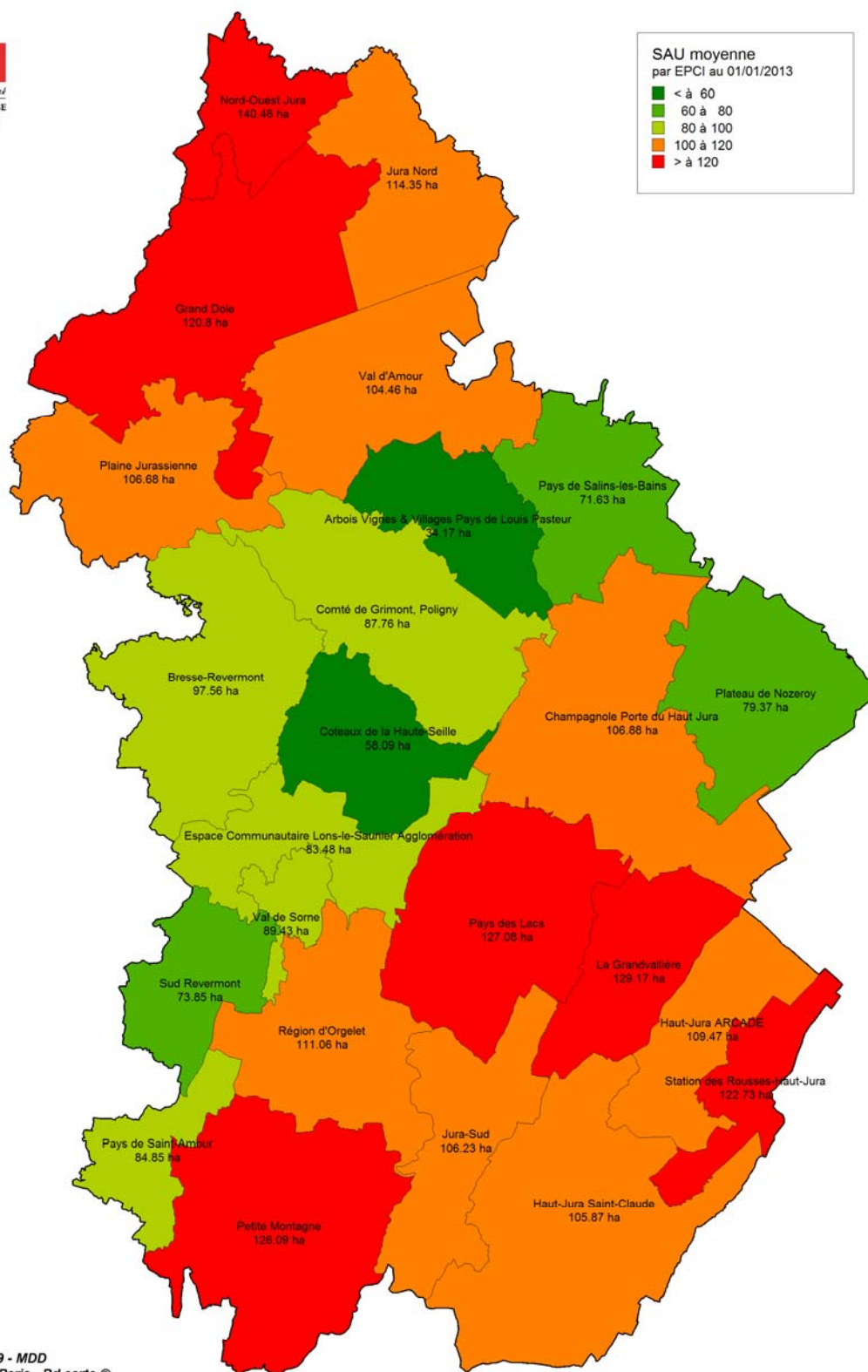


Les exploitations s'agrandissent de plus en plus, si la tranche des 100 à 150 ha n'évolue pas significativement, au delà de 150 ha de SAU, le phénomène d'agrandissement est particulièrement marquant. Les 209 exploitations de plus de 150 ha en 2000, utilisaient 41 585 ha de SAU alors qu'en 2010, les 351 exploitations exploitent 72 908 ha de SAU. Alors qu'elles mettaient en valeur 21.98% de SAU en 2000, elles mettent 38.71% de SAU en valeur en 2010. Elles ont gagné près de 31 323 ha de SAU en 10 ans.

Les plus de 100 ha se partagent et mettent en valeur plus de 66% de la SAU en 2010 (contre 49% en 2000).



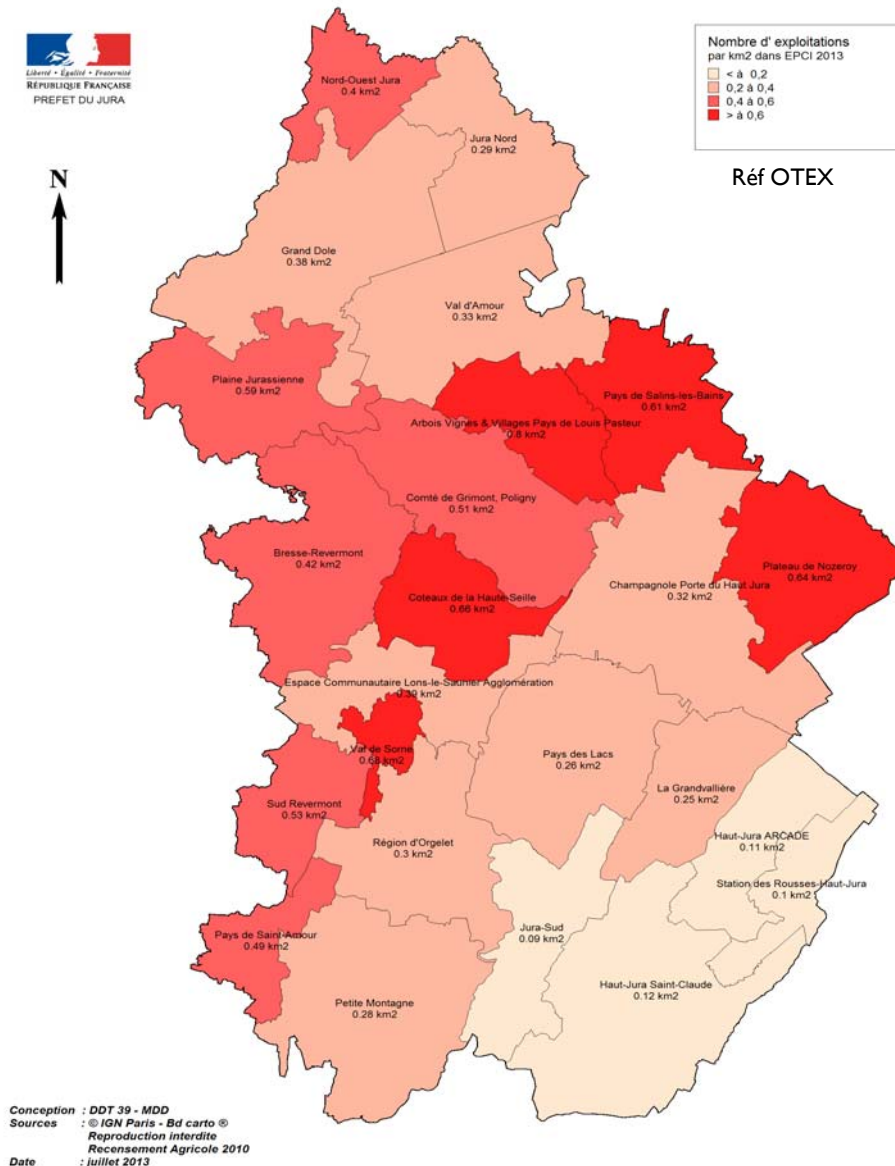
SAU moyenne des exploitations moyennes et grandes.



Conception : DDT 39 - MDD
Sources : © IGN Paris - Bd carto ©
Reproduction interdite
RA 2010
Date : juillet 2013

L'EXPLOITATION AGRICOLE

Densité des exploitations moyennes et grandes.



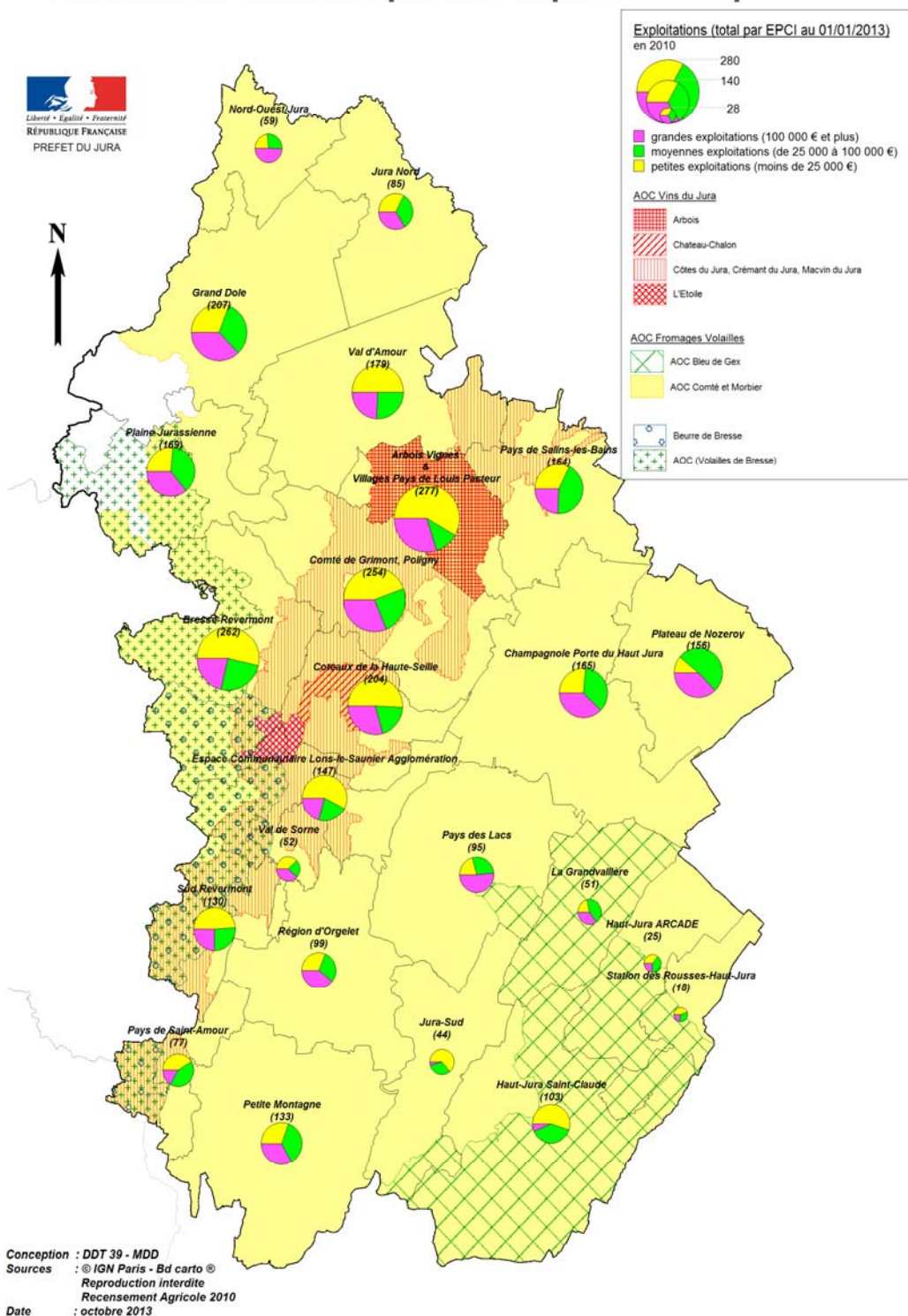
Dans le département du Jura, la forte densité d'exploitations se situe dans la zone du vignoble sous AOP, qui reflète la présence de nombreuses exploitations agricoles viticoles, sur un territoire restreint.

Mais également sur des secteurs comme le plateau de Nozeroy, Pays de Salins, situé dans une zone plus traditionnelle d'élevage, où les exploitations sous AOP se concentrent particulièrement

Et sur les secteurs « mixtes », comme la Plaine jurassienne, le Nord Ouest Jura, où l'élevage est encore bien présent au côté des grandes cultures.

Les secteurs à faible densité d'exploitations mettent en exergue des zones géographiques montagneuses (montagne du Jura), par exemple.

Dimension économique des exploitations par EPCI



Selon leur dimension économique la concentration des petites exploitations sur le secteur du vignoble est confirmé, alors que les moyennes et grandes se répartissent plus facilement sur l'ensemble des territoires, avec plus de moyennes exploitations sur Nozeroy, et plus de grandes sur le Pays des lacs par exemple.

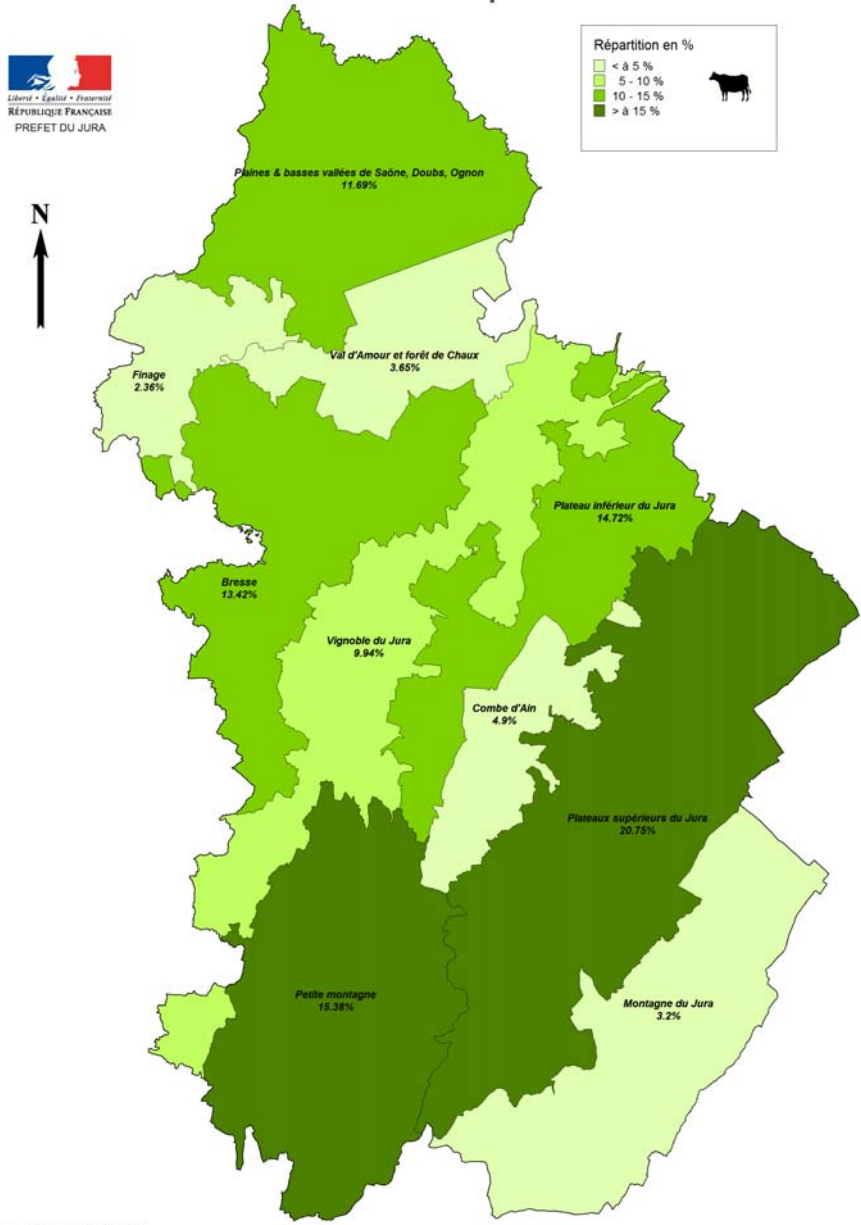
LES PRODUCTIONS JURASSIENNES

Les productions

- **Les élevages**

Le Jura compte 151 455 bovins sur son territoire en 2010, c'est l'élevage le plus important, malgré une baisse de 3.18% en 10 ans de son cheptel. Les vaches laitières représentent 33.72% de ce cheptel, et ont subi également une baisse de 5.43%. La prédominance des bovins lait est due à la présence des AOP fromagères qui ont permis au fil du temps d'apporter une plus-value à ces filières. Les élevages évoluent, le nombre d'animaux par exploitation tend à augmenter, en 2000, on comptait 35 vaches laitières par exploitation en moyenne, contre 45, en 2010.

Répartition des bovins dans les petites régions agricoles.
Ensemble des exploitations.



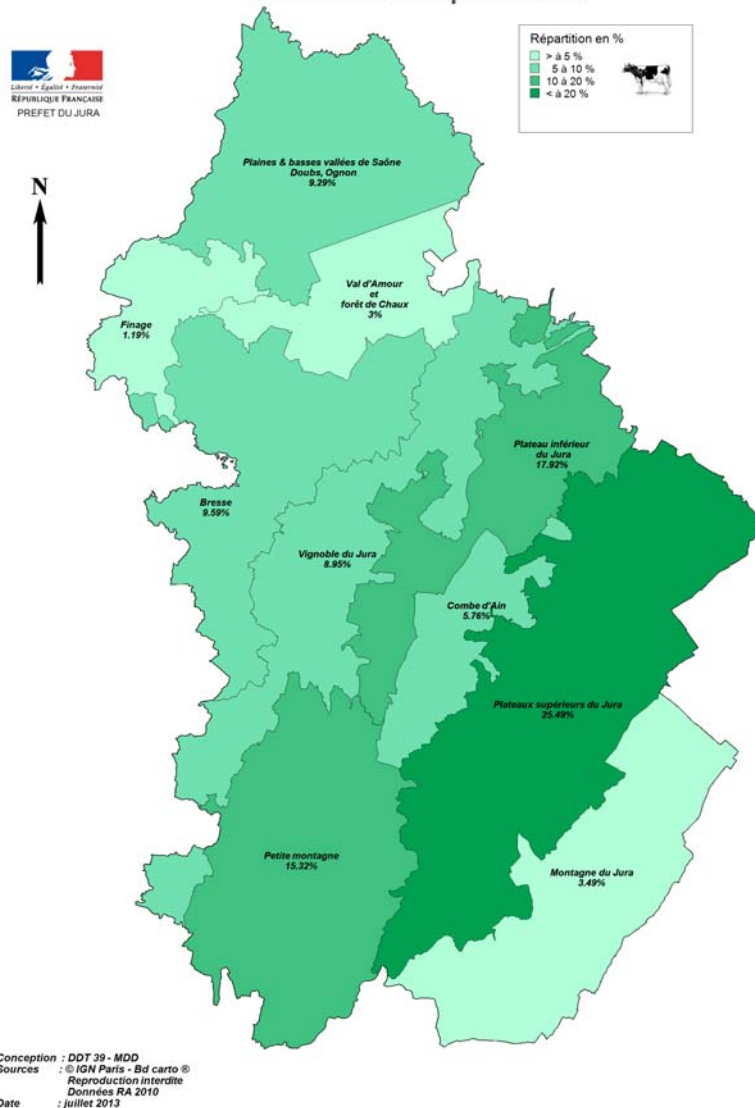
Conception : DDT 39 - MDD
Sources : © IGN Paris - Bd carto ©
Reproduction interdite
Données RA 2010
Date : juillet 2013

Viennent ensuite les volailles qui sont au nombre de 114 091 dont 92% de poulets de chair et coqs. En 10 ans les poules pondeuses ont diminué de 53.56%, alors que les poulets eux progressaient de 70.25%, qui profitent également de l'AOP volaille de Bresse.

Grâce aux débouchés actifs sur la Franche-Comté, la filière porcine reste présente sur le territoire jurassien (26 219 porcs en 2010). Historiquement lié au développement de la fabrication de charcuterie fumée, et à la production laitière, l'élevage de porc charcutier utilise le lactosérum issu de la fabrication des fromages pour l'engraissement. Et depuis 2010, le porc franc-comtois-né et élevé en Franche-Comté profite de sa labellisation IGP (Indication Géographique Protégée), ainsi que la saucisse de Morteau, ce qui confère à cette filière une meilleure valorisation des produits. 98.04% des têtes produites partent en porcs charcutiers.

En ce qui concerne les autres élevages, les équins sont en hausse de plus de 11.94%, les caprins de plus de 36.20% alors que dans le même temps l'effectif des ovins chute de 27.09% et celui des porcins de 14.39%. Ces filières peinent encore à se développer, et restent pour certaines encore marginales, face à la culture « bovine » dominante.

Répartition des vaches laitières dans les petites régions agricoles. Ensemble des exploitations.



LES PRODUCTIONS JURASSIENNES

- La production laitière



© Montbéliardes à Boissia, 2011, FI NERET

L'élevage laitier franc-comtois est plutôt extensif et basé sur une utilisation majoritaire de fourrage, il nécessite en général de vastes surfaces pour pâturer et produire les fourrages. Ces conditions extensives de pâturage et de fenaison imposent un nombre d'animaux maximum de 1 vache (1 UGB: unité de gros bétail) par ha.

La production laitière (bovins lait) prédomine sur le Jura, de par sa qualité plus riche en protéines que la moyenne nationale, le lait jurassien, et franc-comtois offre une teneur en matière grasse modérée, mais particulièrement adaptée à la transformation laitière.

289 millions de litres de lait (AOP et Standard) ont été livrés en 2012 par les 1 031 producteurs/livreurs jurassiens, avec une baisse de 3.69%, c'est 25.6% de la production livrée franc-comtoise (1.23 % de la production livrée en France).

79.56 % de ce lait jurassien est valorisé directement dans le Jura, seulement 8.4% part en dehors de la Franche-Comté.

On compte 64 établissements laitiers (collecte et/ou fabrication) sur le territoire jurassien, dont 31 sont en zone de montagne. 47 sont des coopératives (fruitières) et 17 des établissements privés (enquête annuelle laitière 2012).

Ces établissements ont un impact non négligeable sur l'emploi puisqu'ils drainent pas moins de 1 386 salariés permanents.

Parmi les établissements de collecte uniquement, 21 d'entre eux sont orientés en comté seul, 27 en comté et autres fabrications (Morbier, raclette...) et 5 en Bleu de Gex et autres fabrications (Comté, Morbier, raclette, tomme), 1.4% de la collecte de lait part sans fabrication, 95.3% en Comté et autres, et 3.4% en autres fabrications.

94.61% de la collecte de lait dans les établissements laitiers du Jura vient du Jura, alors que 21% du lait produit dans le Jura quitte le département.

On estime que 82% de la production de lait jurassien est destinée aux AOP fromagères. Le Lait standard, quant à lui est plutôt livré hors du département.

Pour la période 2000-2010, une dizaine de fruitières a fermé (réf : FDCL), sur le territoire jurassien. Ces fermetures sont principalement dues à des fusions ou des absorptions entre fruitières.

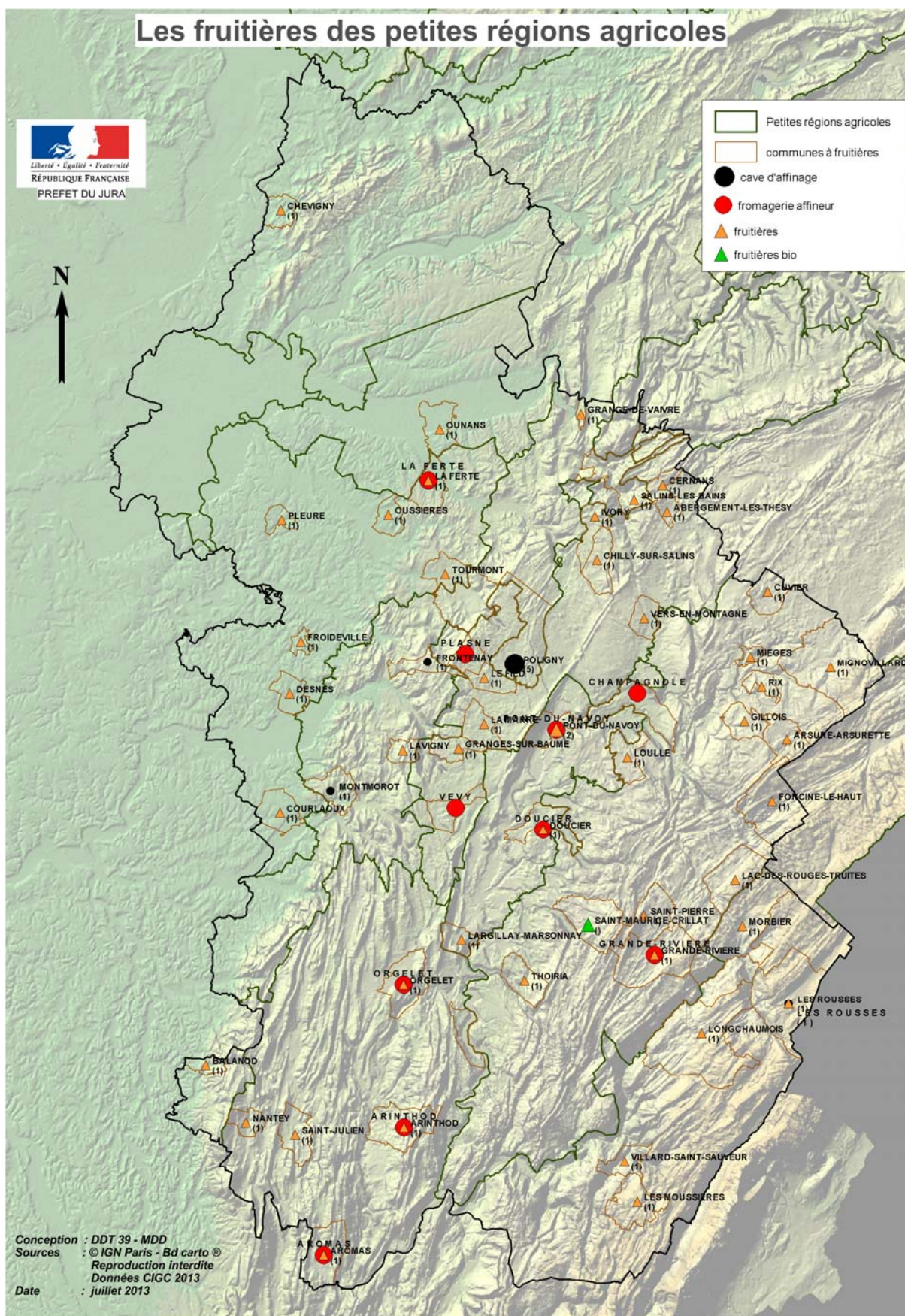
Ceci n'a pas eu d'impact sur la production car ces fermetures étaient liées à des projets de modernisation et/ou de rationalisation des ateliers de production.

Compte tenu des contraintes du cahier des charges de l'AOP Comté, de ramassage dans un rayon de 25 km, ces fusions n'ont pas bouleversé l'organisation territoriale.

Pour le moment elles ont plutôt permis de stabiliser les coopératives grâce à leur modernisation qui a suivi, néanmoins pour stabiliser ce phénomène de concentration, il est indispensable que le nombre d'exploitations ne diminue pas.

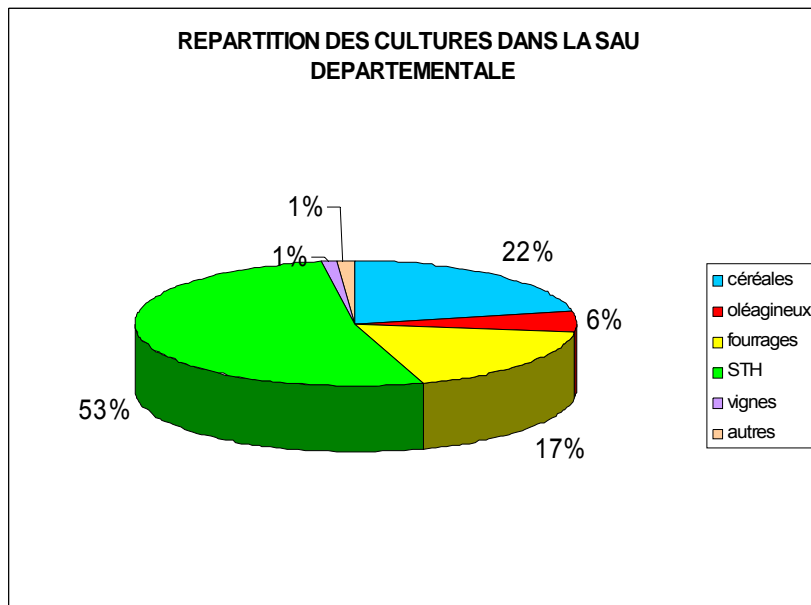


© ENIL de Poligny 2011, JL GOMEZ



LES PRODUCTIONS JURASSIENNES

- Les cultures



Du fait de son orientation laitière, la Surface Agricole Utilisée (SAU) du Jura est représentée à 70% par la surface fourragère et toujours en herbe.

En cultures fourragères, on trouve respectivement :

- des protéagineux (féveroles, pois, lupins). Ce sont des plantes annuelles qui sont cultivées pour leur richesse en protéines, bien que leur production se développe, elles restent très marginales ;

- du maïs fourrager, récolté en plante entière, ensilé et utilisé comme fourrage pour l'alimentation du bétail, sauf pour les exploitations en AOP fromagères.

- des prairies de moins de 5 ans qui se répartissent entre les prairies artificielles, semées annuellement en trèfle, luzerne...) destinées à la coupe et les prairies temporaires ensemencées en graminées pour la fauche ou la pâture.

En ce qui concerne la STH (surface toujours en herbe), il s'agit de prairies de plus de 5 ans destinées principalement au pâturage.

Les céréales ne représentent quant à elles que 22% de la SAU. Le blé tendre est la culture céréalière la plus cultivée sur le département, suivi du maïs, et de l'orge.

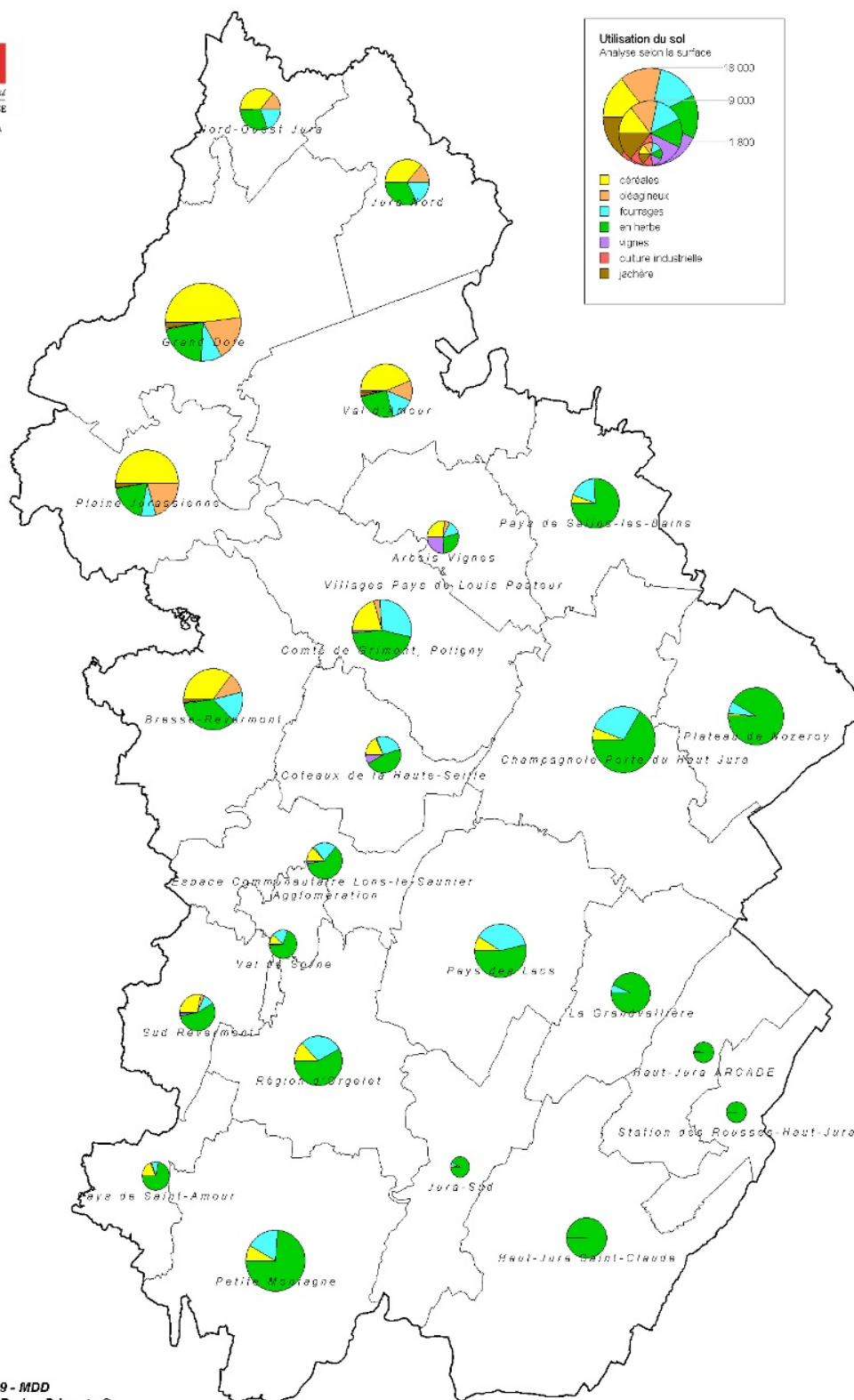
Le blé tendre est utilisé pour la panification et l'incorporation aux aliments des animaux, il se sème exclusivement à l'automne. L'orge est une céréale à paille destinée à l'alimentation animale, voire la fabrication de malt selon les variétés. Le maïs est une plante utilisée en alimentation du bétail, mais également dans la fabrication de nombreux produits industriels. Il est très exigeant en eau.

On rencontre également du triticale, cette céréale hybride entre le blé et le seigle est propice aux zones d'altitude en remplacement de l'orge et très intéressante pour sa paille.

Les oléagineux représentent 6 % de la SAU, avec une prédominance pour le colza, destiné soit à l'huilerie alimentaire soit à l'industrie. Le reste de cette production se répartit entre le soja (destiné à la production d'huile alimentaire ou l'incorporation dans l'alimentation animale et le tournesol, également pour l'huile alimentaire, voire la fabrication de carburant).

Les cultures légumières de grands champs se sont développées pour palier la disparition de la culture betterave sucrière (fermeture de la sucrerie en Côte-d'Or), mais elles restent très marginales et subissent actuellement le contre coup économique de la fermeture de l'entreprise Daucy à Ciel (71).

Répartition de la surface agricole utile par type de production



Conception : DDT 39 - MDD
 Sources : © IGN Paris - Bd carto ©
 Reproduction interdite
 Données RA 2010
 Date : juillet 2013

LES PRODUCTIONS JURASSIENNES

- la vigne et la viticulture

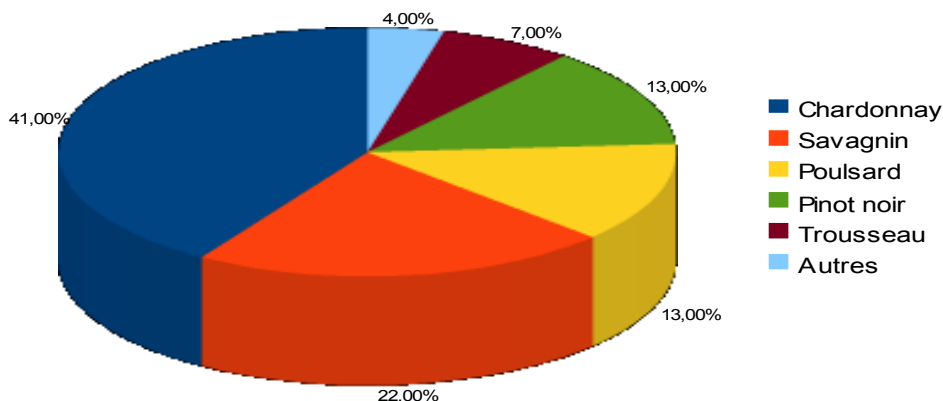
Le vignoble jurassien s'étend sur une distance de 80 kilomètres environ, depuis Salins-les-Bains au nord jusqu'à Saint-Amour au sud, en passant par Arbois, Poligny, Château-Chalon et l'Étoile. Il se confond avec le Revermont, une zone plissée et faillée au contact du premier plateau à l'est et de la plaine de la Saône à l'ouest.

Dans le Jura, la production totale est d'environ 100 000 hectolitres par an, et les vignes couvrent 2 100 hectares.

Le vignoble jurassien représente seulement 1,6% de la Surface Agricole Utilisée (SAU) de l'ensemble des exploitations du département, mais la viticulture génère cependant 20% de la richesse créée par l'ensemble de l'agriculture dans le Jura. Il s'agit par conséquent d'une activité importante, pour l'économie, mais aussi pour l'identité locale.

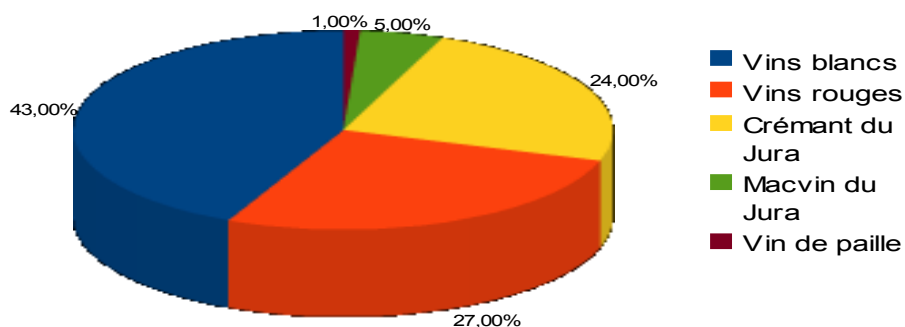
les vins du Jura

Les cépages cultivés dans le Jura.



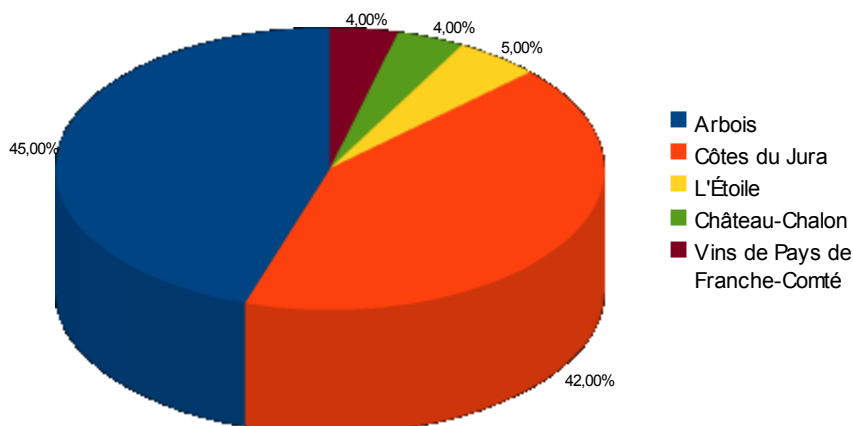
la typologie des vins du Jura

Les vins du Jura : part du volume total.



Les AOC

Les AOC viticoles " géographiques " du Jura.



les viticulteurs et leurs exploitations

En 2010, 750 exploitations cultivaient au moins 10 ares de vigne. La viticulture était l'activité principale de 671 d'entre elles (dont 242 structures moyennes et grandes), et de 89% des exploitations disposant de vignes. Ce pourcentage était de 77% en 2000. Cette évolution reflète une spécialisation croissante et une professionnalisation des producteurs.

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations viticoles a diminué de 15% dans le Jura. Cette baisse traduit cependant des restructurations moins importantes que celles constatées pour l'agriculture dans son ensemble.

Les petites exploitations restent majoritaires. Elles représentaient en effet deux tiers des entreprises en 2010 (contre un tiers seulement à l'échelon national), mais elles ne cultivaient que 6% du vignoble jurassien. La superficie moyenne des exploitations est passée de 2,4 à 3,1 hectares entre 2000 et 2010 (10,4 hectares toutefois pour la France dans son ensemble).

les exploitations et l'agriculture « bio »

6% des exploitations viticoles bénéficient de la certification, ou sont en cours de conversion. Dans le Jura, 13% de la surface totale des vignes produisent des raisins issus de l'agriculture biologique (6% seulement pour le vignoble français dans son ensemble).

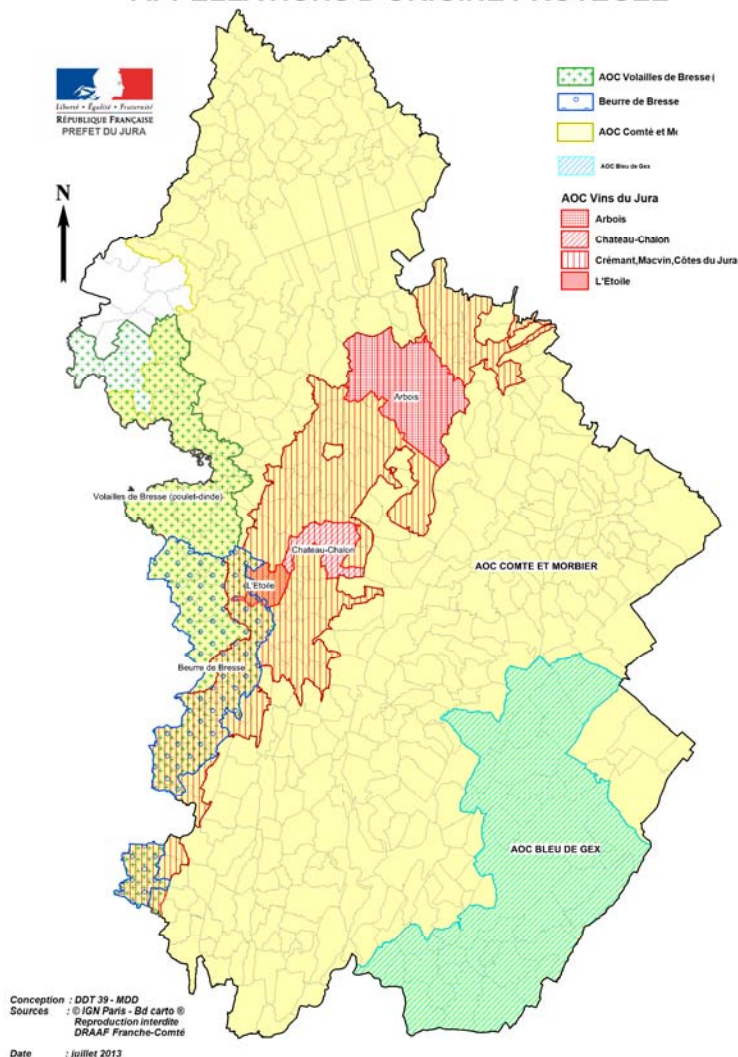
Pour en savoir plus, cf partie III « Jura et sa viticulture ».

LES LABELS DE QUALITE

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté. L'AOP est la traduction au niveau communautaire, de l'AOC nationale.



APPELLATIONS D'ORIGINE PROTEGEE



L'AOP/AOC est un facteur de richesse économique et d'aménagement de l'espace tant pour le monde agricole que les entreprises qui gravitent autour (collecte, transformation).

L'agriculture du Jura repose en grande partie sur des filières de qualité autour de ses AOP :

- fromagères : Comté-Morbier– Bleu de Gex
- Volailles de Bresse et beurre de Bresse
- Viticoles : Arbois, Château-Chalon, Côte du Jura et L'Etoile
- de produits viticoles : Crémant, Macvin.

Le Comté



Une tradition artisanale plus que millénaire. Le Comté est le patrimoine partagé depuis des siècles par tout un territoire. Il exprime le lien des hommes à leur terre, chaque meule nous parle de sa fruitière, de sa micro-région, de sa saison, du savoir-faire de son fromager et de son affineur.

C'est la rudesse des longs hivers du massif jurassien qui, dès le moyen-âge (XIIIème siècle) commanda aux hommes de transformer le lait en fromage « de garde » appelé alors VACHELIN.

© préaffinage les Moussières, 2010, FI NERET

En effet, produisant individuellement trop de lait en été pour la consommation ou/et la vente et trop peu pour la fabrication d'un fromage, les éleveurs comtois ont conçu ce système de mise en commun de leur lait. Seuls des fromages de grande taille et à pâte pressée permettaient une conservation susceptible de répondre aux besoins d'une famille entière pendant la saison froide. L'objectif était donc d'agréger les laits pour les valoriser collectivement.

La longévité du produit et sa bonification avec le temps en faisaient par ailleurs un produit exportable hors des limites régionales et susceptible de procurer par l'échange de nouvelles ressources. Des grandes meules nécessitant en moyenne 500 l de lait, les fermiers s'unissaient en coopérative et apportaient leur production à la FRUCTERIE, appelée aujourd'hui fruitière.

La fruitière est une réponse à la fois technique et sociale à un problème économique. Elle a sans nul doute donné une assise coopérative définitive à la forme de sélection des troupeaux jurassiens et franc-comtois. Elle a imposé depuis ses débuts une somme de contraintes à son fonctionnement et la sélection entre autre de la Montbéliarde, s'est appuyée sur ce processus coopératif existant.

Fort de sa spécificité, de sa valeur culturelle et de son importance économique pour sa région, le Comté fut en 1958, l'un des premiers fromages à se voir attribuer une AOC et l'un des premiers à recevoir l'AOP en 1996.



© fruitières du Hérisson, 2010, FI NERET

Le Comté est un fromage au lait cru issu de vaches Montbéliardes ou Simmental. Sa pâte est pressée et cuite, et salée en surface. Il se présente sous la forme d'une meule d'un poids de 30/48 kg et d'un diamètre de 50-75 cm. L'affinage dure au moins 120 jours.

L'AOP Comté est la 1ère française en terme de volume avec plus de 57 000 T produites par an.



Le Bleu de Gex

L'AOC Bleu de Gex est historiquement la première AOC fromagère au lait cru de vache reconnue au niveau national (1935) et AOP en 1996.

Actuellement, une cinquantaine d'exploitations agricoles de la montagne du Haut-Jura livrent chaque jour leur lait aux 4 fromageries fabriquant du Bleu de Gex, dont 3 sont dans le Jura.

© fruitières des Moussières, 2010, FI NERET

LES LABELS DE QUALITE

Le Bleu de Gex est un fromage à pâte persillée non pressée et non cuite fabriqué au lait cru des vaches montbéliardes exclusivement. Il se présente en meule de 34 cm de diamètre et pesant entre 7-8kg. L'affinage a une durée moyenne de 3-5 semaines durant lesquelles les bleus sont piqués pour permettre une bonne aération et le développement des moisissures internes.

Le Morbier

Afin de palier la rudesse du climat et éviter les déplacements à l'époque, les fermiers décidèrent de fabriquer leur propre fromage à la ferme, en additionnant le lait de la traite du matin, et celui de la traite du soir. Mais seul bémol, il fallait pouvoir protéger le pain de caillé, obtenu par le lait du matin, c'est ainsi qu'ils déposèrent de la cendre prise « au cul du chaudron », « la fameuse raie noire ». Ainsi le soir, ils pouvaient recouvrir la première partie du fromage par la seconde de la traite du soir. Le Morbier est un fromage au lait cru de vache, à pâte pressée non cuite. De forme cylindrique de 30-40 cm, il pèse de 8 à 10 kg, et présente une raie noire au milieu de la tranche. L'affinage dure 45 jours minimum. Depuis 2007, il n'est plus produit de Morbier en dehors de la zone d'appellation (Doubs-Jura).

Evolution des principales fabrications de fromages

Depuis 2000, la fabrication de Comté a augmenté (après avoir subi quelques années de variation, voire même de chute), avec 23.25% pour atteindre une production de 22 609 T dans le Jura. La fabrication jurassienne représente 40.2% de celle de la Franche-Comté.

Quant au Morbier, la production atteint les 1 643 T/an en 2011, avec une belle progression, (confirmée par l'AOP), de 64.13%, le Jura ne représente que 17.88% de la fabrication franc-comtoise. Le Bleu de Gex, qui ne se fabrique que dans 3 fruitières jurassienne atteint 332 T en 2011 (100% de la production régionale).

Volaille de Bresse et beurre de Bresse

L'AOP volaille concerne le poulet, la poularde, le chapon, et la dinde de Bresse. En 2010, on comptait 7 exploitations sur le Jura (sachant que la zone d'appellation s'étend sur la Bourgogne et Rhône-Alpes).

Quant à l'AOP beurre de Bresse, c'est la plus récente (mai 2012), elle labellise ainsi la qualité gustative du beurre de Bresse, caractérisée par les arômes de la flore locale et sa couleur.

Le Jura compte également des IGP, porc de Franche-Comté, saucisse de Morteau et de Montbéliard, dont l'aire géographique concerne entre autre l'ensemble du Jura, des signes de qualité importants pour la filière porcine franc-comtoise.

Les vins du Jura

(voir document spécial)

Ces AOP ont permis de tirer vers le haut le prix du lait et d'apporter une plus-value à ces produits. Sur les 3 155 exploitations du Jura, 877 sont en AOP, 7 en IGP.

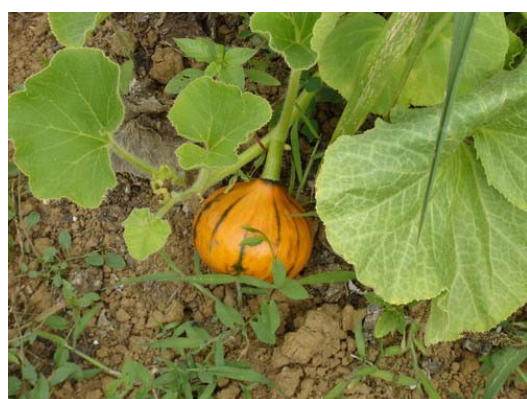
L'AGRICULTURE BIO

L'agriculture biologique est un mode de production basé sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse.

Ses principes sont respectueux des équilibres écologiques, de la fertilité des sols, de l'environnement et du bien être animal.

Des règles rigoureuses fixent :

- les principes de production, de préparation et d'importation des produits
- la liste positive des pratiques (type d'élevage)
- les principes de contrôle, de certification, de sanction et d'importation...

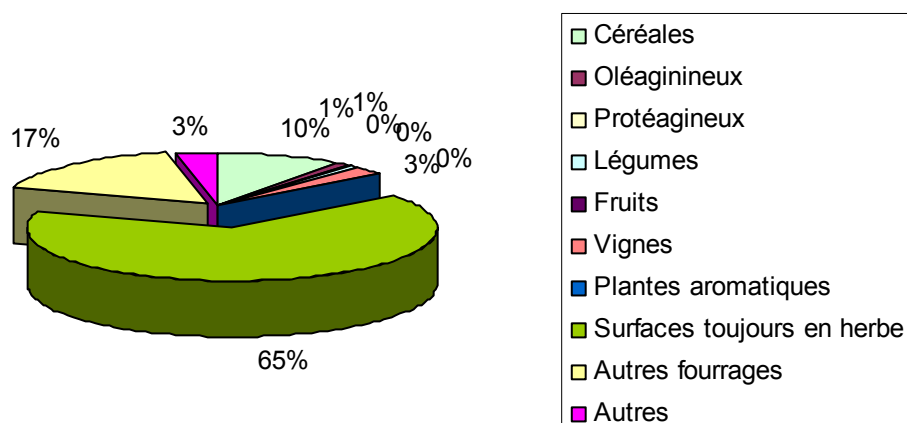


Depuis 2008, (chiffres agence bio), le nombre des exploitations en « bio » progresse régulièrement avec 31,93% d'augmentation en 4 ans, jusqu'en 2011. En 2012, on notera un ralentissement de la tendance, seulement 1.7% de SAU en plus, qui a permis d'atteindre 11 584 ha de surfaces certifiées bio et en conversion). 197 exploitations sont en « bio » sur le Jura (soit 6.24% de l'ensemble des exploitations).

En 2008, les surfaces « bio » ne représentaient que 4,5% de la SAU du département, pour 2012; 6,2% de SAU, et atteindre dès 2011 l'objectif national de 6% en 2012 du Grenelle de l'environnement.

© Légume Biologique, 2010, FI NERET

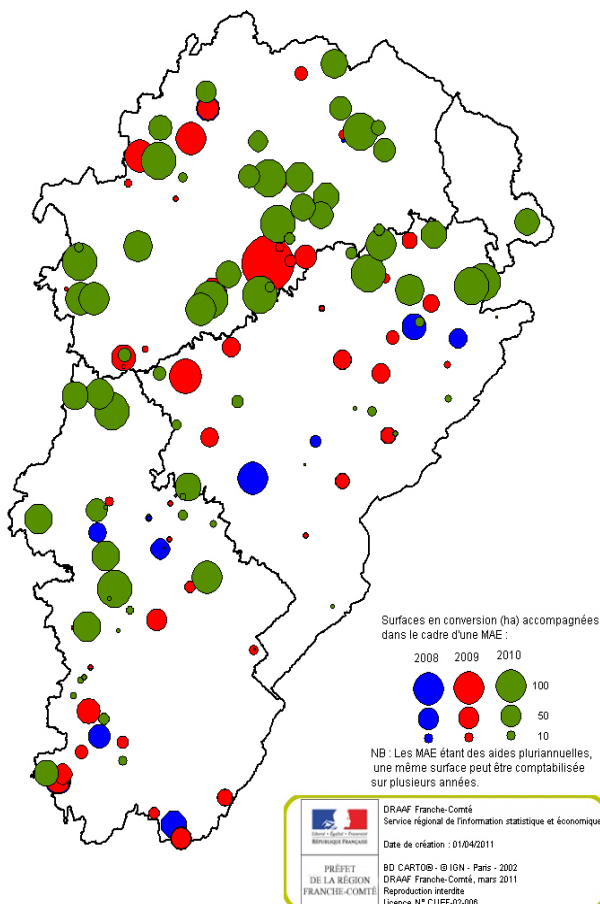
**REPARTITION DES SURFACES "BIO" ET
CONVERSION PAR FILIERE (chiffre agence bio 2012
du Jura)**



La filière « bio » se met en place et compte 76 transformateurs sur le territoire. Le Jura est le 1er département de Franche-Comté, avec 39.24% des exploitations agricoles « bio » de la région en 2012 et le second après la Haute-Saône en surface « bio ».

L'AGRICULTURE BIO

Développement des conversions à l'agriculture biologique en Franche-Comté de 2008 à 2010



Les surfaces agricoles « bio » ont progressé chaque année mais de manière différente selon les productions nouvelles, et selon la conjoncture

Les productions fourragères liées à l'élevage quant à elles progressent (+11,76% de STH entre 2010-2011 et +9,6% autres fourrages). L'élevage poursuit sa conversion au « bio ».

La surface agricole « bio » est dominée par les cultures fourragères ce qui se conçoit, compte tenu de l'orientation élevage dans le Jura, notamment pour le lait et la viande.

Ambition bio 2017



Le nouveau programme « ambition bio 2017 » de la France fait suite au programme « agriculture biologique horizon 2012 » et doit contribuer à la poursuite du développement de l'agriculture biologique, mais également au transfert de connaissances des méthodes de l'agriculture biologique vers les autres modèles de production. 6 Axes sont prévus :

- Axe 1 : développer la production, par un dispositif d'aide plus stable, et plus lisible.
- Axe 2 : structurer les filières, une approche du « bio » par filière sera privilégiée.
- Axe 3 : développer la consommation et conquérir des marchés, renforcer la communication, l'information du jeune public (à travers la restauration collective)
- Axe 4 : renforcer la recherche, son pilotage et la diffusion des résultats
- Axe 5 : former les acteurs agricoles et agroalimentaires (dont l'enseignement technique agricole)
- Axe 6 : adapter la réglementation à la spécificité de l'agriculture biologique.

LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITE



© La Grange, 2010, FI NERET

Les circuits de proximité en agriculture ne sont pas nouveaux, mais au fil du temps, de nos comportements sociaux (standardisation, développement des moyennes et grandes surfaces), ils ont eu tendance peu à peu à disparaître de notre quotidien. Dans le Jura, les fromageries ont su garder cette proximité entre producteur et consommateur.

Mais face à de nouveaux enjeux environnementaux, sanitaires, sociaux...de nouvelles formes ont émergé et certaines se sont renouvelées.

Dans le Jura, on compte actuellement plus de 430 exploitations producteurs et transformateurs (toutes exploitations confondues) -hors fromageries-.

173 d'entre elles sont portées par des viticulteurs qui pratiquent la vente en caveau, une forme quasi-historique adaptée à la production et à la valorisation de ce type de produit (14 d'entre eux sont en agriculture biologique). 61% de la production jurassienne sont commercialisés directement dans le cadre de circuits courts de proximité.

De par son orientation à dominante élevage bovin laitier, le Jura a vu se développer la production de viande et sa vente directe. La présence des abattoirs de proximité, de Lons le Saunier et Champagnole, a eu un impact non négligeable sur cette évolution et a permis aux producteurs de mieux maîtriser tout le processus, de l'élevage à la livraison en passant par la découpe et le conditionnement.

76 exploitations commercialisent de la viande ou de la charcuterie, principalement situées entre les régions de Bresse et la limite des plateaux supérieurs.

Les 51 fromageries quant à elles participent au développement de la vente directe et depuis une dizaine d'années grâce à l'opération « promotion des fromageries », elles ont peu à peu aménagé des galeries de visite et des magasins de vente. Cette vente directe pour l'ensemble des fromageries représente environ 10% du tonnage de comté vendu par les fromageries (soit 21% du CA des fromageries). Ce mode de commercialisation a permis d'apporter une plus-value au produit et à la profession. Les AOP fromagères du Jura sont ainsi mieux valorisées.



© les fromages jurassiens, 2010, FI NERET

Parallèlement à l'agriculture dite « plus traditionnelle » du Jura, d'autres produits se sont développés sur le territoire : fromages fermiers, yaourts, (chèvre-brebis-vache), offrant ainsi une nouvelle palette de produits. 49 producteurs sont concernés dont 13 en agriculture biologique. Les volailles sont également présentes, avec 25 exploitations dont 7 en AOP volaille de Bresse et 3 en agriculture biologique.

Depuis 3 ans environ, on constate un développement de nouvelles productions, avec le maraîchage (31 producteurs) et les petits fruits (8). Conséquence, 12 AMAP se sont créées ces dernières années sur le Jura.

Depuis le 3 septembre 2013, un « drive fermier » a été créé par les agriculteurs jurassiens avec l'accompagnement de la chambre d'agriculture, afin de proposer en direct des paniers aux consommateurs via internet.

LES IAA

Les industries agro alimentaires du Jura (IAA)

Au niveau régional, les IAA représentent un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros (1.3% du CA français des IAA).

Les 2/3 de ces CA sont réalisés par les entreprises des industries laitières.

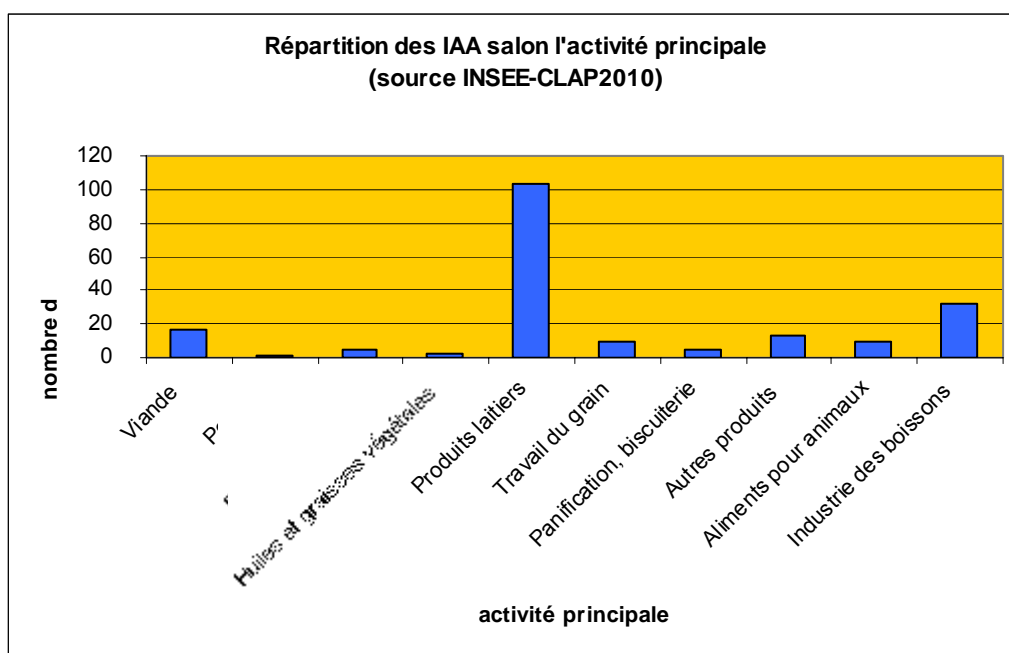
L'industrie laitière réalise plus de la moitié du CA à l'export de l'ensemble des IAA franc-comtois, la part des exportations dans le CA des IAA reste faible (7.5%), 10.1 % pour le Jura.

Les industries agroalimentaires ont un poids économique important en Franche-Comté, 4.8% de l'emploi salarié dans le Jura est issu des IAA (contre 2.3% en moyenne nationale).

Depuis 2005, les IAA sur la Franche-Comté affichent une hausse de leurs effectifs.

En 2010, près de 542 entreprises du secteur de l'agroalimentaire sont implantées en Franche-Comté, soit 2.7% des industries françaises du secteur, 196 sont dans le Jura.

Ces entreprises IAA emploient 2 950 salariés (7 500 en région Franche-Comté, soit presque 40% dans le seul département du Jura).



Les IAA produits laitiers

Elles se répartissent selon leur activité principale, les IAA de produits laitiers sont largement prépondérantes, notamment grâce à la présence de nombreuses fromageries. La structuration et la répartition territoriales des IAA laitières sont fortement influencées par l'organisation des filières AOP.

Pour le Jura, elles représentent pas moins de 52.55% des IAA jurassiennes.

Ces 103 IAA produits laitiers* emploient 1 822 salariés, 4 établissements de plus de 50 salariés de l'activité produits laitiers implantés dans le Jura emploient à eux seuls 1 233 salariés, (Bel à Dole et Lons-le-Saunier, la société fromagère de Lons-le-Saunier, Juragruyère à Vevy). 59% des petites structures comptabilisent moins de 5 salariés.

*selon code APE INSEE, affineur, coopératives, crèmerie, transformation à la ferme, transformateur industriel

LES IAA

Les IAA viandes

17 établissements jurassiens représentent 29% des établissements franc-comtois dans ce secteur, et emploient 290 salariés (soit 18.62% des emplois franc-comtois).

3 entreprises dépassent les 50 salariés (Bolard Frères, Clavière SOC, et Clavière viande SA), et représentent 210 emplois sur les 290 de cette filière.

2 établissements sont spécialisés dans la transformation et la conservation de la viande de boucherie (société Clavière viandes à Dole et Monnard à St-Amour) et un établissement dans la préparation industrielle de produits à base de viande.

Les IAA des boissons

L'industrie des boissons compte 32 établissements dans le Jura, soit 58.20% des IAA franc-comtoises et 16.33% des IAA du Jura.

Une seule entreprise (Henri Maire) compte plus de 100 salariés, la quasi totalité des établissements sont de petites tailles (la fruitière de Voiteur, la fruitière d'Arbois, et la brasserie La Rouget de Lisle, comptent plus de 10 salariés par exemple).

La viticulture est très présente, la vente directe et le circuit traditionnel tiennent une place importante. La vente dans la grande distribution en 2007, ne représentait que 36% des ventes pour les vins du Jura.

Les IAA de travail et transformation du grain pour l'alimentation humaine et animale

Elle rassemblent 23 établissements sur le Jura (32.4% de la FC).

Ces établissements se situent plus particulièrement dans le nord et le centre du département et emploient 31% des salariés du secteur.

Un établissement est orienté dans la fabrication de pain et pâtisserie fraîche (Euroraulet à Rochefort/Nenon) et un dans la fabrication de biscottes et pâtisserie de conservation (Bouvard Alina industrie à Dole).

Les autres IAA

Elles concernent entre autres la fabrication de cacao, chocolat, confiserie, et plats préparés et sont la plupart du temps situées aux abords des grandes villes comme Lons, Besançon, Montbéliard, Pontarlier, Vesoul, Belfort.

Les produits de qualité et d'origine, tels les charcuteries, les fromages, les vins, donnent au Jura une image d'un département à la gastronomie généreuse où le lien du terroir est préservé.

LES INSTALLATIONS EN AGRICULTURE

Transmissions et installations dans le Jura

En 2010, dans le Jura, 1 342 exploitations ont au moins un exploitant de 55 ans et plus (548 dans les moyennes et grandes exploitations).

71 exploitations moyennes et grandes seront sans reprenneur. On en compte 15 dans la petite région de Bresse, 14 dans le vignoble, et 12 dans les plateaux supérieurs, le reste se répartissant dans les autres petites régions.

Le projet agricole départemental (PAD) dans le Jura

L'orientation thématique en faveur de l'emploi du projet agricole départemental du Jura envisage pour la période 2008/2013, l'installation, notamment aidée de jeunes agriculteurs à hauteur de 70 par an.

Depuis 2008, le nombre d'installations aidées a connu de fortes fluctuations d'une année sur l'autre, avec une moyenne qui s'établit à 52 par an.

Le département du Jura a été décomposé en trois zones d'installation (approuvées par la commission Européenne) correspondant à des caractéristiques agro-climatiques et géographiques qui conditionnent les difficultés à reprendre individuellement une exploitation ou à s'associer.

Ces caractéristiques ont permis d'établir des montants DJA (dotation jeune agriculteur) adaptés à chacune des zones. Dans l'ordre croissant de la dotation, il s'agit de :

- la zone de plaine
- la zone défavorisée
- la zone de montagne.

En 10 ans, de 2000 à 2010, le Jura a effectué 646 installations de jeunes de 18 à 39 ans, 56.19% dans le cadre familial, et 43.81% hors cadre familial, soit 65 installations en moyenne par an.

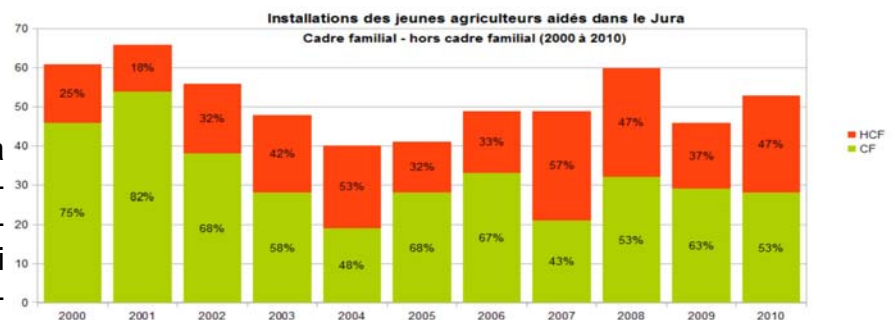
Les jeunes installés sans aide du fait de leur statut, sont quant à eux mal connus, ne passant pas par le circuit des aides, mais on estime qu'ils sont compris entre 20 et 30 par an.

Les orientations technico-économique pour lesquelles on observe le plus grand nombre d'installations sont :

- bovins lait,
- polyculture-élevage,
- ovins-caprins,
- Viticulture,
- céréales/oléagineux.

On constate que depuis 2002, la proportion d'installation hors cadre familial a tendance à augmenter, devenant en 2010 quasi équivalente à celle du cadre familial.

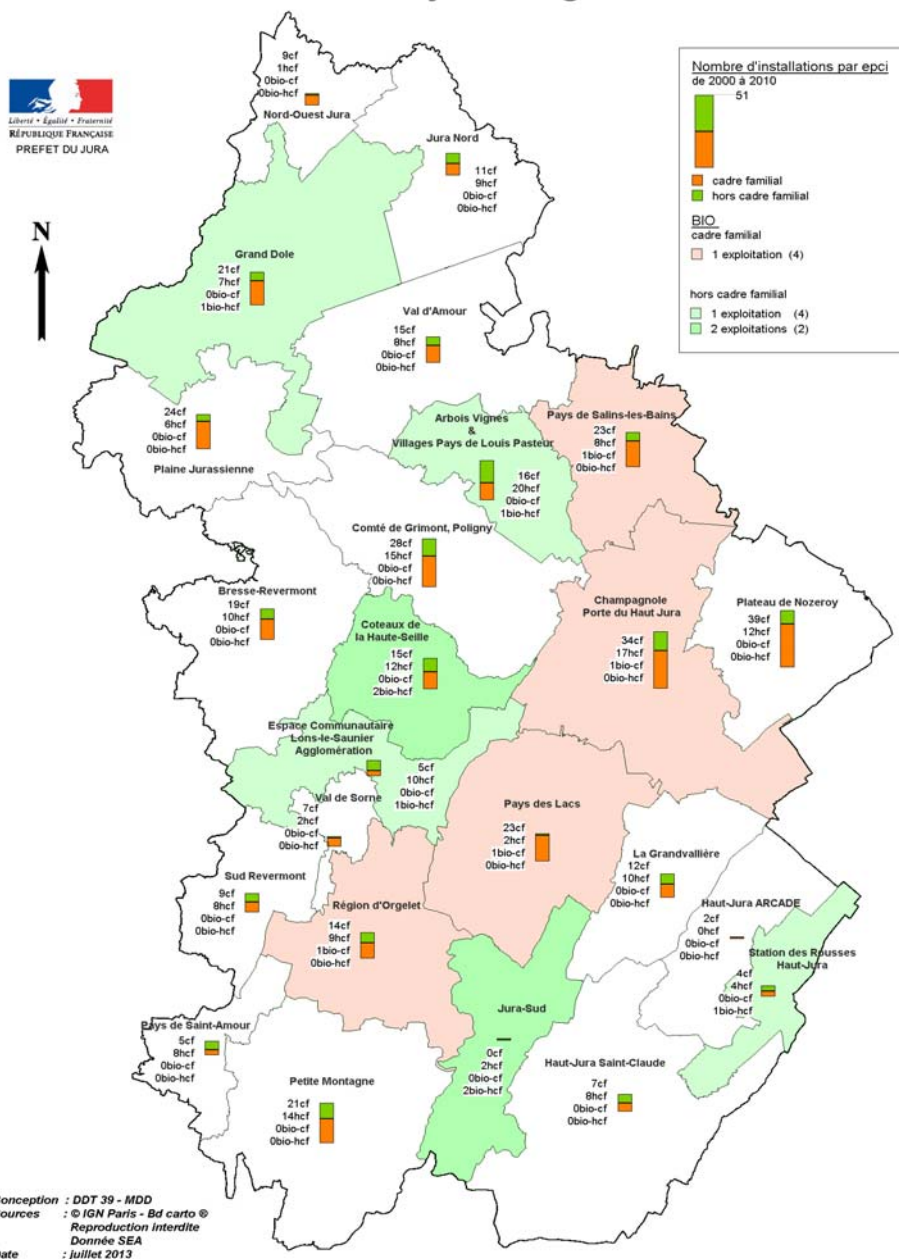
Pour se maintenir l'agriculture ne s'auto régénère plus seule.



Selon la carte ci-contre, les territoires du plateau de Nozeroy et Champagnole, où l'élevage prédomine, avec des exploitations très présentes dans les communes, ont vu respectivement l'installation de 51 jeunes en 10 ans. vient ensuite le Comté de Grimont avec 43 installations. Les autres installations se répartissent selon les dynamiques des territoires.

Les installations orientées « bio » sont au nombre de 10 durant cette période, et principalement sur les plateaux et la zone viticole.

Installation des jeunes agriculteurs



L'AGRICULTURE ACTRICE DE L'ENVIRONNEMENT

La politique agricole commune (PAC) entrée en vigueur en 1962, avait pour but d'assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Europe en augmentant la productivité de l'agriculture et en stabilisant les marchés.

Avec l'évolution de la société, de nouveaux défis sont apparus, alimentaires tant sur le plan quantitatif que qualitatif, et environnementaux.

L'acte de production doit sans cesse veiller à préserver les ressources sur lesquelles il s'appuie et chacun porte une responsabilité vis-à-vis des générations futures. La PAC a donc évolué au fil des années pour s'adapter à ces nouveaux défis.

C'est à travers ces 2 piliers que la PAC soutient le développement des espaces ruraux et accompagne leurs mutations, afin de répondre aux enjeux économiques, sociaux, et environnementaux du XXIème siècle. Diverses mesures ont été mises en œuvre pour accompagner les exploitations dans cette démarche.

Dans le Jura, comme dans bien d'autres départements, les exploitations sont au cœur de leur environnement. Cela se traduit sur les territoires par des actions concrètes, des changements dans les modes de production, par des acteurs qui adaptent et appliquent des modes de fonctionnement de leur exploitation conciliant performance économique et environnementale.

La démarche est en route, agriculture et environnement progressent ensemble.

Les actions en faveur de la biodiversité dans les exploitations agricoles jurassiennes

Depuis de nombreuses années, les agriculteurs du Jura sont très engagés en faveur de la préservation de la biodiversité en milieu agricole. Si le cahier des charges de l'AOP Comté contribue à cette biodiversité, en privilégiant les prairies comme base incontournable de l'alimentation du troupeau, la plupart des éleveurs sont engagés dans des mesures agro-environnementales de maintien des surfaces en prairies permanentes. Ces mesures valorisent également le maintien de l'ensemble des éléments topographiques (haies, mares, murgers) présents sur les parcelles. Parmi ces mesures, la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) concerne 73 000 ha de prairies.

Au sein des sites Natura 2000 du Jura ont été construites des mesures agro-environnementales territorialisées, afin de préserver la biodiversité patrimoniale qui fait la richesse de ces sites. Ainsi, la mesure « Prairies fleuries », qui valorise les prairies à flore diversifiée, est une mesure phare. L'agriculteur qui la contractualise s'engage à maintenir sur ses parcelles un certain nombre d'espèces parmi une liste de plantes indicatrices de la richesse floristique des parcelles.

La mesure « Retards de fauche », permet de décaler l'exploitation des prairies afin de favoriser la reproduction d'espèces d'oiseaux comme le râle des genêts ou le courlis cendré. L'ensemble de ces mesures construites localement, en réponse à des enjeux de biodiversité, concernent près de 3 000 ha.

Les agriculteurs ont également mis en place, en lien avec la fédération départementale des chasseurs du Jura, des jachères faune sauvage. Ces surfaces constituent des zones d'abri et d'alimentation pour de nombreux animaux sauvages.

La préservation de la ressource en eau

La préservation des ressources en eau, tant souterraine, que de surface, est devenue un enjeu majeur pour les exploitations agricoles.

La conditionnalité des aides de la politique agricole commune (PAC) impose que l'ensemble des cours d'eau soient bordés d'une bande tampon. Il s'agit de zones en herbe, d'une largeur minimale de 5 mètres, qui ne reçoivent aucun traitement et permettent de limiter d'éventuels ruissellement de produits phytosanitaires ou de fertilisants depuis les parcelles vers les cours d'eau. Plus de 1000 exploitants entretiennent les bandes enherbées sur environ 1800 km de rives de cours d'eau.

Dans le secteur viticole, où les traitements phytosanitaires sont fréquents, se développent des aires collectives de lavage de pulvérisateurs. Ces équipements permettent de diriger les eaux de lavage vers un lit biologique (Phytobac ©), constitué d'un mélange de terre et de paille qui dégrade les molécules chimiques. Ce dispositif est à la fois positif pour l'environnement puisque les effluents de la zone géographique concernée sont traités, (l'impact de ces produits sur l'environnement est donc limité), et en même temps économique pour les exploitations grâce à la répartition des coûts de fonctionnement.

4 captages d'alimentation en eau potable ont été déclarés prioritaires lors du Grenelle de l'environnement (Lons-le-Saunier, Villers Farlay, Tavaux et Asnans-Beauvoisin) et 4 captages SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).

Là encore, les mesures agro-environnementales territorialisées ont permis d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques qui diminuent l'impact de leur activité sur l'eau. Des surfaces ont été converties en agriculture biologique, et pour les parcelles en agriculture conventionnelle, des mesures de réduction de traitements phytosanitaires et de fertilisation ont été mises en œuvre. 3 237 ha de SAU sont concernés par ces zones de protection.

Cette démarche a été entreprise depuis une dizaine d'année, autour du captage de Villevieux, qui alimente en eau une partie du bassin lédonien. La municipalité de Lons-Le-Saunier a contractualisé avec des agriculteurs, qui ont orienté leurs productions vers l'agriculture biologique, développé la filière blé pour la panification, le maraîchage bio et fournissent le restaurant municipal en produits issus de cette agriculture biologique.

Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage, notamment dans son volet gestion des effluents, permet d'aider les agriculteurs qui améliorent leur dispositif de gestion des effluents d'élevage. Les jeunes agriculteurs qui s'installent peuvent ainsi effectuer la mise aux normes des exploitations qu'ils reprennent. Environ 35 bâtiments sont concernés chaque année par cette mesure.

Les économies d'énergie dans les exploitations agricoles

De plus en plus d'exploitations s'interrogent sur les moyens de réduire les consommations d'énergie. En grandes cultures, le labour est l'une des opérations qui consomme le plus de carburant. Des agriculteurs testent différentes pratiques permettant de limiter les labours, comme le semis direct.

Dans les exploitations d'élevage, le plan performance énergétique, conduit par le ministère de l'agriculture, a financé des récupérateurs de chaleur pour le séchage en grange des fourrages. L'air chaud qui circule sous les toitures des bâtiments agricoles est récupéré puis soufflé dans le foin pour accélérer son séchage.

SAU : Superficie Agricole Utilisée : est constituée de l'ensemble des terres de l'exploitation dédiées à l'activité agricole. Elle comprend les grandes cultures, les superficies toujours en herbe, les légumes frais, les fleurs, les cultures permanentes (vignes-vergers), les jachères, jardins et vergers familiaux.

Exploitation individuelle : le chef d'exploitation met en valeur pour son compte des terres, des bâtiments, un cheptel, quel qu'en soit le mode de propriété.

GAEC, Groupement agricole d'exploitation en commun : forme sociétaire qui permet à des agriculteurs de s'associer et de réaliser un travail en commun. Tous les associés sont exploitants. Ils partagent la responsabilité économique de l'exploitation et en assurent collégialement la direction.

EARL, Exploitation agricole à responsabilité limitée : forme de société civile spécialement adaptée à l'agriculture. Elle peut être familiale ou non et comprendre de 1 à 10 associés, pas forcément tous exploitants. Ce statut protège les biens personnels en les séparant du capital de la société.

OTEX, Orientation technico-économique : est une nomenclature qui permet de classer les exploitations agricoles selon leur activité dominante. Elle est déterminée en deux temps :

- dans un premier temps, chacune des productions (végétales-animales) présente sur l'exploitation est monétisée grâce à une valeur moyenne sur la période 2005-2009. Par sommation, on calcule ensuite la production brute standard (PBS) de chaque exploitation. Cette PBS décrit le potentiel de production de l'exploitation.
- Dans un second temps, on affecte chaque exploitation dans une OTEX en fonction de la part PBS apportée par les différentes rubriques.

Les signes officiels de la qualité et de l'origine

L'appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation, et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.



AOP : L'appellation d'origine protégée est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom du produit dans tous les pays de l'Union Européenne.



IGP : L'indication géographique protégée désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne.



AB : l'agriculture biologique garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

Source INAO, institut national de l'origine et de la qualité

Références :

Recensement 2010, SRISE – DRAAF de Franche-Comté.

Les chiffres du lait 2011, DRAAF de Franche-Comté.

Annuaire de la statistique agricole 2012, DRAAF de Franche-Comté.

Fédération des coopératives laitières, chiffres 2013, sur les fruitières.

L'agriculture biologique, chiffres 2012, agence bio .

Les circuits courts, base de données, DDT 39.

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DU JURA**

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Gérard PERRIN

COMITE DE REDACTION : Florence NERET, Jean-Luc GOMEZ, Pierre CHATELON

CREDITS PHOTOS : Florence NERET, Jean-Luc GOMEZ

COMITE DE RELECTURE : Evelyne SALIN, Jean-Luc GOMEZ, Joël CULAS, Bernard LYONNAZ-PERROUX, Pierre CHATELON, Cyril MOUILLOT

MISE EN PAGE : Florence NERET